

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

M. DE LAUNAY : Bonsoir. Merci d'être là. Pour ceux qui sont là, je vais procéder à l'appel très rapidement, énoncer les pouvoirs, puis faire circuler le registre des délibérations.

M. Laurent DE LAUNAY, Mme Brigitte NABET-GIRARD, M. Thierry DUBREUIL m'a donné pouvoir. Il va peut-être arriver en cours de séance. Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY, Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX, M. Gilles PRUVOST, Mme Chantal CARO, Mme Maryse BOUCHÉ, M. Philippe GIRARD, M. Gilles PRUVOST, Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Serge FLAHAUT, M. Thierry DIRHEIMER, M. Régis ÉMERIAU, Mme Karine LARGOUET, absente excusée, elle est bloquée sur le pont d'Aquitaine. M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD, Mme Marilyne GUIRIEC, Mme Caroline GLIZE, Mme Virginie VIDORRETA, a donné pouvoir à Mme Brigitte NABET, M. Clément MEZERGUE, Mme Marie Hélène CLÉMENT, a donné pouvoir à Mme Aline FONTAINE, M. André VEYSSIÈRE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRÈRE, M. Frédéric MALVILLE, a donné pouvoir à Mme Sophie CARRÈRE et M. Marc BOISSEAU.

Je vais faire circuler le registre des délibérations et je désigne, avec votre accord, Clément MEZERGUE secrétaire de séance, comme la coutume le veut. Merci, Clément.

Je fais donc circuler le registre des délibérations. Je rappelle que ceux qui avaient un pouvoir doivent aussi signer à la place du conseiller qui était absent et je précise immédiatement qu'à la fin de la séance, les conseillers présents, je dis bien tous les conseillers présents, devront signer pour le vote du budget, les feuillets qui circuleront. Merci de ne pas oublier de signer avant de partir.

Ceci étant rappelé, nous démarrons l'ordre du jour.

1. Affectation du résultat de l'année 2019

M. DE LAUNAY : Je rappelle que le résultat de l'exercice 2019 en section de fonctionnement est positif. Nous avons fini l'année 2019 à 385 506 € d'excédent en section de fonctionnement, et il est impératif d'affecter ce résultat de l'exercice 2019. Je propose que l'on reporte 100 000 € sur le budget 2020 en section de fonctionnement et que l'on reporte en section d'investissement 385 506 €. Je rappelle qu'il y avait déjà un excédent entre 2018 et 2019 qui avait été reporté sur l'année suivante. Donc nous avons 485 506 € à affecter et je propose donc la répartition suivante :

- 100 000 en section de fonctionnement,
- 385 506 en section d'investissement.

Y a-t-il des questions sur cette affectation de résultat ? Pas de questions ? Très bien je passe l'affectation au vote. Qui est contre cette affectation ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme CARRÈRE : Excusez-moi.

M. DE LAUNAY : Oui.

Mme CARRÈRE : Est-ce qu'il serait possible d'inverser le point 3 avec le point 2 ? À savoir que le point 3 est sur les subventions, la répartition aux associations. Or le point 2, dans la mesure où nous allons voter pour le budget primitif, intègre déjà cette répartition. Donc, pourquoi voter le point 3 alors que l'on aura déjà voté le point 2 ?

M. DE LAUNAY : Concrètement, parce que ça a toujours été la pratique que vous avez suivie ces six dernières années, donc on ne voyait aucune raison de modifier une pratique que vous avez utilisée ces six dernières années. Enfin, très sincèrement, je ne me suis même pas posé la question. Je ne crois pas que ça vous ait posé de problèmes ces six dernières années, Madame CARRÈRE. Pourquoi la nécessité soudaine d'inverser cet ordre du jour pour que je comprenne en fait la raison d'être de votre demande ?

Mme CARRÈRE : Parce que dans le budget, à la partie « subventions des associations », nous allons voter la répartition, et au final au point 3, nous allons également voter la répartition. C'est tout.

M. DE LAUNAY : Oui, mais c'était déjà comme ça l'année dernière et celle d'avant.

Mme CARRÈRE : Certes. Certes. Peut-être. Mais c'était juste une demande. Ce n'est pas un problème.

M. DE LAUNAY : Pourquoi pas ? Je sou mets la question au vote. Chers collègues est-ce que vous acceptez que l'on passe la demande de Sophie CARRÈRE au vote ou est-ce que l'on continue ? Bien je vais passer votre demande au vote, Madame CARRÈRE. La proposition de Sophie CARRÈRE consiste donc à inverser les points 2 et 3. Autrement dit, si je comprends bien, parce que je n'ai pas le bon ordre du jour, je pense, à aborder la question des subventions aux associations avant celle du budget primitif 2020. Proposition de Sophie CARRÈRE. Au nom de votre groupe, j'imagine, ou à titre individuel ?

Mme CARRÈRE : Non, non. Au nom du groupe.

M. DE LAUNAY : Au nom de votre groupe. Très bien. Je vous suggère de me le demander en amont la prochaine fois.

Mme CARRÈRE : Oui, oui. Tout à fait.

M. DE LAUNAY : Ce sera plus simple, je pense, plus fluide. Je sou mets donc la proposition de Sophie CARRÈRE au vote. Qui est contre la proposition de Sophie CARRÈRE et du groupe « Au

Cœur d'Izon » ? Très bien. Qui s'abstient ? Eh bien, Madame CARRÈRE, vous avez obtenu gain de cause.

Mme CARRÈRE : Merci.

M. DE LAUNAY : Nous allons donc aborder la question des subventions aux associations pour l'année 2020 avant la question du budget primitif. S'agissant des subventions aux associations pour l'année 2020, je vais laisser la parole tout simplement à l'adjoint délégué à la vie associative, en l'occurrence Gilles BOUEY, lequel va vous exposer les grandes lignes de ce que nous allons faire cette année au sujet des subventions aux associations. En tout cas le message que l'on souhaite passer est un message positif et nous en avons bien besoin en ce moment. Ce message consistant à dire aux associations, « on va davantage vous accompagner », ce que j'ai réclamé à titre personnel pendant des années.

Nous allons le faire dès cette première année de mandat et nous allons augmenter de manière substantielle un certain nombre d'associations, la dotation globale passant de 25 000 € à 40, 45 000 € puisque l'on va se laisser 5 000 € de marge de manœuvre d'ici la fin d'année.

Ceci exposé de manière très générale, je laisse la parole à Gilles. Je t'en prie, Gilles, au sujet des subventions. Merci.

M. BOUEY : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons décidé de bien développer les subventions pour les associations dans le but qu'elles soient bien plus structurées demain, c'est-à-dire qu'elles soient plus encadrantes. C'est-à-dire qu'au lieu de prendre des papas, qu'elles prennent surtout des gens formés, qui ont eu la possibilité de partir trois ou quatre jours en formation et qui puissent encadrer nos jeunes. C'est très important pour nous. Le retour que l'on attend des associations, c'est qu'elles soient beaucoup, beaucoup plus en lien entre elles. Aujourd'hui, chaque association se développe pas mal, mais elles ne s'aident pas mutuellement. Donc nous allons essayer de les aider à se structurer, à mutualiser et enfin à devenir autonome par rapport à nos enfants pour que ceux-ci s'éclatent dans leur passion. Je pense que tout le monde a la répartition sous les yeux. Donc il n'y a aucun problème, je peux vous les énumérer une par une, mais on va peut-être trouver ça très fastidieux. Donc si vous avez des questions par rapport à ces subventions, je suis tout ouïe.

M. DE LAUNAY : Je précise immédiatement avant de vous donner la parole, Monsieur BOISSEAU, et là aussi c'était une vieille demande du Réveil Izonnais, que nous avons essayé autant que possible d'introduire des critères d'attribution des subventions. C'est une grille qui vaut ce qu'elle vaut qui est perfectible, je l'ai déjà dit la semaine dernière, je le répète, mais c'est une grille qui existe et c'est une grille à partir de laquelle nous allons commencer à travailler pour calculer, pour attribuer les subventions aux différentes associations. Je répète que le montant des subventions est quasiment doublé. Ceci dit, Marc BOISSEAU, je vous en prie. Vous avez la parole. Merci.

M. BOISSEAU : Merci. Dans un premier temps, nous saluons l'effort qui est fait au niveau des associations. Passer de 25 000 à 45 000 €, c'est très bien. Cependant, on se pose deux ou trois

questions justement quant aux critères d'attribution de ces subventions parce que nous n'avons pas été informés là-dessus. Nous avons juste la grille avec la somme, mais je n'ai pas eu les critères de répartition. Donc si l'on pouvait m'informer là-dessus, ce serait bien.

M. BOUEY : Il faudrait que vous vous tourniez vers Dédé. Il a participé à une Commission. J'ai remis tous les documents, dont les critères. Donc si vous communiquez entre vous, je pense que vous devriez l'avoir.

M. BOISSEAU : Non, non. Pour être honnête, moi je les ai eues, mais c'est pour que les gens sachent comment sont attribuées les subventions. Vu que nous sommes filmés, autant en profiter.

M. BOUEY : D'accord. Donc comme il fallait mettre quelques-uns des critères puisque jusqu'à aujourd'hui ils étaient inexistant, il n'y en avait aucun, nous avons essayé de trouver des critères objectifs. Alors on s'est mis autour d'une table. Nous avons discuté. Nous avons essayé de trouver ça bien. On peut là aussi les énumérer. Il n'y a aucun problème. Ancienneté d'association par exemple, si c'est ça peut-être qui vous chagrine. Non ? Du tout ? Il y a quelque chose qui vous chagrine ?

M. BOISSEAU : Non, non. Du tout il n'y en a aucune qui me chagrine. C'était juste à titre d'information. Il y en a deux ou trois que je trouve plutôt subjectives.

M. BOUEY : Donc je vais vous dérouler les critères :

L'ancienneté d'association, un an minimum. Pour quelle raison ? Simplement pour éviter que demain, une association se crée sur Izon, prenne la subvention et s'arrête quelques jours après. Ça paraît logique.

La structuration de la formation des jeunes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, comme je l'expliquais tout à l'heure, nous avons beaucoup de papas qui sont encadrants dans nos associations sportives bien sûr, mais culturelles aussi. Les papas, c'est très important qu'ils soient présents, mais en 2, jamais en 1. Parce que pour l'avoir vécu, c'est très difficile d'être à la fois papa, à la fois encadrant, à la fois éducateur.

Ensuite, l'aide à la formation des bénévoles et des éducateurs. C'est-à-dire que justement par rapport à ce point-là, par le biais de la subvention, ça a un coût. La formation de quelqu'un, d'un encadrant, c'est entre 250 et 500 € suivant la discipline que l'on pratique. Et comme nos associations n'étaient pas du tout subventionnées jusqu'à aujourd'hui, en les aidant dans la subvention, on leur permet de structurer, d'envoyer déjà en formation et d'être beaucoup plus carrées avec nos enfants.

Le respect des installations mises à disposition, le soin du matériel. Je pense que là, vous devez voir à peu près ce que je veux dire puisque je vous ai envoyé deux ou trois photos, comme je l'ai expliqué jeudi dernier, qui n'étaient pas du tout sympa. Donc ça, c'est à éviter forcément et si jamais ça se reproduit, l'association en pâtira et donc vos jeunes. Et ça, ce n'est pas cool du tout. Ce n'est pas l'envie que l'on a, donc c'est à vous de vous responsabiliser.

La prise en compte des frais déplacements. C'est-à-dire qu'une association par exemple culturelle qui reste sur place, qui a un local à elle, n'a pas besoin de se déplacer. Par contre, si vous touchez le foot et le rugby, le hand, le basket, suivant le niveau que vous avez, vous avez besoin de vous déplacer. Par exemple, quand vous jouez en régional, par exemple pour le foot, ils vont s'en aller jouer à Oléron. Et bien ça un coût assez important d'avoir ce déplacement-là. C'est à minima deux minibus et sur les grosses distances peut-être un bus. Donc ça coûte entre 750 et 850 € la journée.

Ensuite le dynamisme de l'association. C'est ce que j'expliquais un petit peu tout à l'heure. C'est-à-dire que c'est la participation, des manifestations organisées, l'entraide associative. C'est vraiment un point auquel nous tenons énormément. Nous ne voulons plus que chaque association se développe dans son coin ou végète dans son coin. C'est en faisant du partenariat, en faisant du lien que l'on arrivera à faire quelque chose.

Le vivre local. C'est-à-dire que lors des manifestations, ce serait bien que les achats soient faits chez les commerçants locaux. Nous n'avons pas beaucoup de commerçants à Izon. Si nos associations ne les font pas marcher, ils ne vont pas s'en sortir. Ils ne vont pas s'en sortir du tout, donc il faut vraiment qu'on leur donne un coup de main par le biais associatif en les faisant travailler, tout simplement.

Le respect de l'environnement et le développement écocitoyen de l'association. Ça, c'est un grand terme le développement de l'environnement d'association. Bien sûr, c'est très, très joli. Dans les faits, ça correspond à quoi ? Ça correspond à essayer de faire un petit peu plus de tri. C'est-à-dire toujours pareil, quand on mange des pizzas, les boîtes, on les met dans la poubelle. C'est très bien. Bravo, mais on peut faire un petit effort supplémentaire. On prend la poubelle et on la met dans la benne. Ce n'est pas plus compliqué que ça. C'est très simple. C'est du factuel. Il n'y a pas besoin de développer plus, je pense.

Le différentiel du nombre d'adhérents sur une année et la taille de la structure. Ce que l'on veut expliquer, c'est que si une association demain passe de 200 à 500 adhérents, forcément elle aura besoin d'encore plus d'aides puisqu'elle va encadrer beaucoup plus nos enfants. Et comme on l'explique par rapport au premier critère, ça a un coût supplémentaire puisque l'on veut que les associations aient des éducateurs.

La participation aux manifestations communales. Pour nous, c'est important aussi. Nous avons envie que la vie d'Izon soit beaucoup, beaucoup plus dynamique. Les associations jusqu'à aujourd'hui participaient fortement. Nous allons leur demander d'être encore plus présentes, de faire encore plus là aussi du lien et que ce soit beaucoup plus dynamique. Que quand on parle d'Izon, on ait le sourire et que l'on ne dise pas qu'Izon, on ne voit pas trop où c'est sur la carte et qu'il n'y a pas grand-chose qui s'y passe.

L'aide aux familles en difficulté, le prix des cotisations des équipements. On développe fortement les subventions. Ce que l'on attend, peut-être pas en retour, ce n'est pas joliment dit, mais ce que l'on attend d'une association, c'est qu'en contrepartie, sur les parents qui ont des difficultés de paiement pour une carte ou pour quelque chose, ils aient la possibilité de faire un geste commercial pour que nos enfants, qu'ils soient démunis ou qu'ils soient riches

comme Crésus, aient la possibilité de s'éclater dans leurs sports, dans leur culture, dans leurs activités. Tout simplement.

Le parcours sportif pour les uns, résultat, changement de niveau, jeunes, seniors. Là, on parle plus des associations sportives. Par exemple, je reviens au rugby. Le rugby monte en R2 aujourd'hui. Ils vont avoir certainement des déplacements plus importants. Il faudra très certainement qu'à l'avenir, on puisse les soutenir plus fortement. A contrario, si ça redescend au niveau Gironde, le hand, le basket, etc., si ça reste à végéter, il faudra qu'on les aide, qu'on les soutienne à minima. Mais certainement, pourquoi ne pas les aider aussi plus pour se restructurer ?

Le parcours éducatif pour les autres, le développement personnel ou culturel. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si un bénévole vient voir l'association, un bénévole du club vient voir l'association, et dit « moi j'ai envie de participer à vos manifs, à votre encadrement et tout ça », il faudra, je répète, il faudra leur permettre de se former. Là aussi, ça a un coût supplémentaire. Donc nous comptons sur vous, les associations, pour leur donner un coup de main et leur permettre ça.

Et enfin l'utilisation réelle des équipements municipaux en cas de réservation. Alors ça, c'est tout simple. Moi-même je l'ai pratiqué, donc je suis en tort à 200 % par le biais des associations. On réserve par exemple la salle des fêtes, ou les pavillons, ou autres choses, et puis on oublie ou ça ne marche pas. C'est-à-dire que l'on prend la salle des fêtes un samedi soir. On dit que l'on fait un bon lunch, un bon truc sympa que l'on aime bien et ça ne marche pas. Personne ne vient et l'on oublie de dire à la mairie que finalement, on ne prend pas la salle. Et arrive le vendredi soir. Les ST arrivent pour installer, pour préparer, etc., et dans l'urgence, on leur dit, « non. Finalement, on n'en a pas besoin. On ne la prend pas. » Donc deux problèmes : les ST, parce qu'ils ont autre chose à faire. Croyez-moi, ils sont bien occupés. Et deuxième problème, c'est que cette salle aurait pu être louée soit à un particulier, soit prêtée à une association. Donc le contrat n'est pas rempli. Cela fera partie aussi des critères pour pouvoir développer ou pas les subventions. J'espère que j'ai été assez clair pour vous.

M. DE LAUNAY : Je vous en prie, Monsieur VEYSSIÈRE.

M. VEYSSIÈRE : Oui, Gilles. Nous louons l'idée d'aider les enfants des familles en difficulté et c'est une excellente démarche. Par contre, il nous faut des inputs pour pouvoir les aider parce que c'est déjà assez difficile de dire, d'avouer que l'on est en difficulté financière et c'est pour ça que l'on sollicite peut-être l'aide du C.C.A.S. ou de l'école avec le quotient familial qui peut être des critères réels.

M. BOUEY : Bien sûr. On en a parlé en Commission. C'est une très bonne idée et il n'y a aucun problème. On était tous d'accord au C.C.A.S. Je fais partie du C.C.A.S., donc vous pensez bien que l'on est en train de la mettre en place avec Maryse, avec la Vice-Présidente et Monsieur le Maire qui est Président, pour arriver à ça. Justement, identifier des personnes pour que les plus nécessiteux puissent avoir le maximum de chances de faire leurs sports ou leurs activités culturelles, ou simplement leurs passions.

M. VEYSSIÈRE : Il ne faut pas que l'argent soit un blocage. C'est tout.

M. DE LAUNAY : Gilles, nous avons tenu à ce que Gilles BOUEY intègre le C.C.A.S. précisément pour que le C.C.A.S., en lien avec les associations, puisse de temps en temps, en cas de besoin, filer un coup de main pour que chaque petit Izonnais puisse adhérer à une association, pour ne pas que le niveau économique des familles soit un frein à l'adhésion à une association. Donc nous y sommes très attachés depuis le départ. Philippe BRARD a demandé la parole. S'il vous plaît.

M. BRARD : C'est pareil, je n'ai pas participé à la Commission, donc je pose la question en tant que béotien. Par rapport à tous les critères que tu as émis, Gilles, est-ce qu'il y a une priorisation au niveau de ces critères ? C'est-à-dire est-ce qu'il y a un critère qui pèse plus que les autres ou est-ce qu'ils ont tous la même pondération ? Ça, c'est la première question. La deuxième question, c'est que j'ai entendu deux différentiels d'une année sur l'autre au niveau des adhérents. Par contre, je n'ai pas entendu parler de critère de nombre d'adhérents en valeur absolue. Du coup, je suis un peu étonné qu'il n'apparaisse pas.

M. DE LAUNAY : Si je comprends bien, Monsieur le conseiller municipal, pour répondre à votre question, il aurait donc fallu, par rapport à une grille de critères, que l'on indique en gros le scoring de chaque association au regard des 15 critères, si je pige bien, que l'on fasse l'addition, que l'on soit transparents du début à la fin. C'est ça, si je comprends bien ?

M. BRARD : Ce n'était pas ma question.

M. DE LAUNAY : Parce que pour être très sincère, pour l'instant, la question de la pondération, on l'a envisagée, mais on n'a fait que l'envisager. C'est-à-dire poser des critères déjà, c'est un pas en avant. Mettre en place des critères de pondération, pour l'instant, on n'en est pas là. On envisage de le faire pour l'année prochaine, mais pour répondre à la première question, la réponse est négative. On n'a pas fait jouer, pour l'instant en tout cas, factuellement, formellement, des critères de pondération. Nous avons évidemment tenu compte du nombre d'adhérents de certaines associations. Si je prends le foot par exemple, typiquement le foot à l'évidence a un grand nombre de licenciés, un grand nombre de déplacements et quand nous avons discuté avec ses partenaires, ils nous ont fait état d'un prévisionnel de dépenses au regard du nombre d'adhérents et au regard du nombre de déplacements, et ils ont réussi à nous convaincre tout simplement qu'il fallait augmenter. On n'a pas fliqué. On n'a pas vérifié. On n'a pas fait montre d'une approche scientifique, si je puis dire. Alors s'il faut faire montre d'une approche scientifique, on le fera. On le fera en Commission. Il existe une Commission pour ça dans laquelle chacun ici peut venir. Du reste, Monsieur VEYSSIÈRE y était. Premièrement.

Ensuite, s'agissant du nombre d'adhérents, je répète que là que le critère n'apparaît pas dans la grille. Pourquoi ? Parce que l'on n'a que les montants des subventions par association pour l'exercice suivant, enfin, pour cet exercice en cours. Mais rebelote, s'il faut affiner, et je l'ai dit il y a une semaine, je l'ai redit il y a quelque temps et je l'ai encore dit tout à l'heure, la grille est perfectible, le système est perfectible à l'évidence. Mais il me semble, à titre personnel en tout cas, que le message que l'on passe aux associations est on ne peut plus positif. Je dis bien on ne peut plus positif.

Jusqu'à présent, je vous invite à faire la comparaison, vous prenez toutes les communes de Gironde, vous prenez je dis bien toutes les communes de Gironde, ou en tout cas toutes les communes de la même strate qu'Izon. Faites l'exercice. Vous voyez. Allez sur le site du ministère des Finances, faites l'exercice par curiosité et vous regardez combien la commune d'Izon ces six dernières années, disons ces douze dernières années, attribuait en termes de subventions par habitant et vous regardez la moyenne de la strate. Donc déjà, je trouve à titre personnel que passer de 25 000 à 45 000, c'est un message extrêmement positif. Perfectible, oui. On peut se faire mal. On peut y voir des mouches aussi. On peut leur faire mal à des mouches. Perfectible, oui, mais le message est bon et une fois encore, comparez ce que l'on fait à Izon et ce que l'on fait ailleurs et vous allez comprendre que l'on a encore de la marge. Donc si pour faire mieux que ce que l'on fait cette année, on peut objectiver le tout à partir des critères, à partir de la grille que l'on établit, on le fera tous ensemble. Il existe une Commission pour ça. Ce n'est pas le genre de débat qui doit avoir lieu ici. On ne va pas affiner, pondérer, introduire des critères plus rationnels ici, ce soir. Il existe une Commission pour ça. J'aurais aimé très sincèrement que ce soit discuté en Commission plutôt qu'en Conseil municipal. Par exemple, Monsieur VEYSSIÈRE, vous auriez pu très certainement, je n'y étais pas sincèrement, mais vous auriez pu très certainement améliorer la grille, les critères, la pondération, ou que sais-je, en Commission. Philippe BRARD, je ne crois pas que tu sois membre de la Commission, mais tu aurais très bien pu intégrer cette Commission sans difficulté puisque tous les élus aujourd'hui ont la possibilité d'intégrer toutes les Commissions pour participer au débat. Je ne crois pas que ce soit le lieu ce soir. Monsieur VEYSSIÈRE voulait reprendre la parole, je crois.

M. VEYSSIÈRE : Effectivement, la Commission est un lieu d'échange. Elle a duré deux heures, donc nous avons beaucoup discuté, beaucoup échangé. Nous avons discuté sur les critères et surtout sur la déclinaison des critères. Donc on ne va pas refaire le débat, mais les sujets ont été vraiment échangés en toute transparence et en toute courtoisie. Je n'ai rien à dire sur ce côté-là.

M. BOUEY : Merci, André.

M. DE LAUNAY : Petit conseil. Quand vous prenez le micro, évitez de le prendre par la base, parce que je pense que la cellule est en bas. Prenez-le plutôt vers le haut du micro. Merci.

M. BOUEY : Merci, André, de ta franchise. Ça fait du bien. Juste pour finir sur la pondération, je pense que vous vous connaissez un petit peu mieux tous autour de la table. On n'a pas mis de pondération active cette année. Sachez que si chaque association ne respecte pas les règles, et nous avons rencontré pratiquement toutes les associations, nous avons décliné tout ça avec elles, croyez-moi, ça a été du temps... Ça a été de la passion. Ça a été agréable, un vrai plaisir de découvrir celles que je connaissais moins. Pour la pondération, on ne l'a pas mise en place cette année, mais me connaissant aujourd'hui, si chaque association, qu'elle soit culturelle, sociale, qu'elle soit sportive, etc., ne joue pas le jeu avec nos enfants, croyez-moi, je bataillerai pour que ça s'inverse sur cette association-là. Si c'est simplement pour se faire plaisir entre adultes, manger des pizzas, saloper un foyer, ça ne le fera pas. Soyez-en certains.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Peut-être. Monsieur BOISSEAU.

M. BOISSEAU : Je voulais juste revenir sur l'augmentation. Alors très bien, ça augmente de 15 000 €, exactement 14 300 € par rapport à l'année dernière. Quand on me dit que les associations n'étaient pas du tout soutenues les autres années, il ne faut peut-être pas exagérer. Elles étaient moins soutenues, on est d'accord. Je remarque juste que sur les augmentations, il y a trois assos. Le foot, gym, et Izon K'danse qui à elles trois augmentent de 11 200 €. C'est-à-dire qu'elles prennent 80 % de l'augmentation. Les critères, on les a énumérés. Je les avais lus. Moi, il y en a qui me paraissent un peu subjectifs, mais pourquoi pas ? Mais on a trois assos qui prennent 80 % de l'augmentation totale. Ça me paraît démesuré.

M. BOUEY : Je m'en explique. Par exemple Izon K'danse et Gym tendance, c'est la même chose. Ce sont deux associations que j'ai découvertes, avec qui nous avons passé « un pacte » qui sera tenu ou pas, mais en tout cas, le pacte est passé entre ces deux associations-là. Ce sont des associations pendant le COVID qui d'une part ont rémunéré leurs salariés, ont maintenu le salaire. Pour nous, essentiel. On ne leur a rien demandé puisque nous sommes arrivés après le COVID, enfin pendant le COVID au mois de mai, mais elles ont fait ça d'elles-mêmes. Donc là, on dit bravo à ces deux associations-là. Suite à ça, nous les aidons également aujourd'hui, je dis bien aujourd'hui, ponctuellement parce qu'elles vont permettre à leurs anciens adhérents qu'ils avaient sur 2019-2020, d'avoir une remise sur leur adhésion 2020-2021. Donc nous les aidons très fortement par rapport à ça. Ça, c'est pour les deux associations.

Concernant la troisième association dont vous parlez, le football, croyez-moi, je m'y connais bien puisque j'y suis tous les vendredis, quelques dimanches et quelques jours fériés aussi. Cette association est passée de 10 000 à 18 000 €. La raison essentielle, c'est la montée en R1. La montée en R1, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que vous êtes obligé d'employer, je dis bien employer. Ce n'est plus un défraiement. Ça veut dire employer un RTJ, un responsable technique jeunes. Ça a un coût. C'est entre 500 et 700 € au mois sur dix mois. Donc vous faites le calcul, ça fait entre 5 et 7 000 €. Également pour le coach de la première, de la R1, il n'y a plus de défraiement. C'est une obligation d'avoir un salarié, donc ça veut dire des charges. Ça, c'est les deux points essentiels. Troisième point, c'est qu'ils ont un sponsor qui les a lâchés en cours de route, le plus gros sponsor qu'ils avaient qui donnait 25 000 € à l'année. Ils ont fait du ménage dans leur staff. Je pense que ce sera un ménage salutaire. Je vous le dis comme je le pense. Donc ils ont perdu 12 500 € qui étaient prévus dans le budget 2019-2020 et il fallait aussi les aider par rapport à ça. Enfin, le 1^{er} mai, ils ont un tournoi, nous avons un tournoi. Le tournoi, c'est le plus gros de Gironde. Ça accueille 1 000 enfants. Il n'a pas pu être tenu à cause du COVID et c'est une perte d'argent très, très, très importante. Après le sponsor principal, c'est le plus gros pôle de rentrée d'argent au club. Voilà l'explication pour le football.

M. BOISSEAU : Merci. Ensuite je voulais juste vous poser une question. J'ai vu que l'USEP, zéro. Pourquoi ? Quelle est la raison ?

M. BOUEY : Alors l'USEP, c'est Monsieur RADIGOIS. Je l'ai rencontré un peu tard. J'ai envoyé deux ou trois mails pour le rencontrer. Je l'ai rencontré fin juin. Les demandes étaient déjà parties. Ça, c'est une certitude puisque normalement, c'est au 31 mars. Ça, c'est une certitude aussi. Nous avons discuté avec lui et il a déjà eu une subvention. Vous pourrez lui demander.

Je parle devant les caméras. Il a déjà eu une subvention de la part de la mairie. Il l'a reconnu et m'a dit, « c'est vrai que cette année, je n'avais pas fait la demande. Ce n'était pas une vraie utilité. » Voilà sa réponse.

M. BOISSEAU : D'accord. Très bien.

M. DE LAUNAY : C'est fini ? C'est OK ? Merci. Je vais passer les subventions aux associations, la délibération, au vote. Qui est contre cette grille de subventions aux associations ? Qui s'abstient ? (Aline FONTAINE, Marc BOISSEAU, André VEYSSIÈRE, Sophie CARRÈRE) Très bien. Je vous remercie.

2. Budget primitif 2020

M. DE LAUNAY : Autre point à l'ordre du jour, la question du budget primitif. Retour à la case départ, si je puis dire. Budget primitif 2020 que je vais présenter assez rapidement dans ses grandes lignes. Nous le mettrons ensuite au débat, le cas échéant, si vous souhaitez en débattre.

Une vue d'ensemble d'abord, quelques éléments, une approche très générale. Total de la section de fonctionnement, 4 692 000 €, total de la section d'investissement, 2 254 000 €, soit un budget total de 6 947 000 €.

Quelques mots d'abord sur les dépenses de fonctionnement. Vous avez tous un document sous les yeux. On vous a relié le budget 2020. Je vous propose d'aller page 15, si vous le voulez bien, pour que l'on rentre un petit peu dans le détail des dépenses de fonctionnement. Nous allons ensuite nous arrêter rapidement sur les investissements. Nous procéderons de la même manière et n'hésitez pas si vous souhaitez prendre la parole. Vous m'interpellez, vous demandez la parole et vous l'aurez. S'agissant donc des dépenses de fonctionnement, si je rentre un petit peu dans le détail, je ne peux pas évidemment rentrer dans tout le détail, ce serait à la fois fastidieux, inutile, pénible, je vais essayer de mettre en avant les traits saillants de ce budget 2020.

D'abord chapitre 011, donc le premier chapitre, tout en haut de la page 15. Article 60-611, premier article « eau et assainissement ». J'en ai parlé la dernière fois. C'est important que vous ayez les chiffres en tête maintenant. « Eau et assainissement », juste après, 60-612, « énergie électricité gaz », pour faire court. Je vous disais que l'on avait une augmentation spectaculaire de la consommation d'eau sur les bâtiments communaux et comme vous pouvez le voir, l'année dernière, s'agissant de l'eau, on avait budgété 26 000 € et la proposition nouvelle que l'on fait c'est 50 000. Pourquoi 50 000 ? Parce qu'à cette période de l'année, nous avons déjà passé 45 000, je crois, donc nous avons touché la barre des 50 000. Pourquoi cette consommation d'eau ? Parce que très probablement, le réseau est défectueux. Il y a de grosses réparations a priori à effectuer sur au moins un site. Je songe au site autour de Cassignard, pour faire court, je crois qu'à Cassignard, nous avons reçu une facture il y a quelques semaines ou quelques jours, il y a deux jours. Nous avons reçu une facture pour Cassignard il y a deux jours. Pour les six premiers mois de l'année on est à ? Valérie ? 17 000 € juste pour un site au lieu de, grosso modo, on devrait être à même pas la moitié. Et l'on est en période COVID qui plus est, donc ça veut dire qu'effectivement le gymnase était fermé pendant quelque temps ainsi que le club house du rugby. Cela veut dire qu'il y a vraiment de

grosses économies à faire. D'où la proposition que l'on vous fera d'investir un petit peu sur ce réseau pour réparer ce qui doit l'être. J'avoue que je regrette, en tout cas à titre personnel, que cela n'ait pas été fait avant, mais c'est comme ça. On fait ce que l'on peut.

Énergie, électricité, pareil, gros poste. Vous voyez 185 000 € au budget précédent. Là, on vise 175 000 pour cette année et on en parlait la dernière fois, nous sommes tous d'accord a priori autour de cette table pour considérer qu'il y a peut-être des économies d'électricité à faire, notamment en éteignant certaines portions d'izon, je dis bien certaines portions d'izon, entre 1 heure et 5 heures du matin pour qu'il n'y ait plus d'éclairage public sur certains secteurs de la commune. On en discutera évidemment en Commission et auprès des habitants.

Comme traits saillants au niveau de la section d'investissement, hausse des fournitures de petits équipements. On passe de 37 600 à 65 000. Mais là, il faut bien se dire qu'il y a en grande partie du matériel pour les travaux en régie. Donc cela peut-être très bon signe que l'on augmente la consommation du matériel pour que nos agents des services techniques fassent des travaux. Parce que vous le savez, en termes de comptabilité publique, c'est très important de faire des travaux en régie puisqu'ensuite, une partie de ces travaux rebascule en investissement, donc cela peut être très intéressant.

Contrats de prestations de service, article 611, très intéressant aussi. Pourquoi ? Parce que là, c'est essentiellement Sodexo, la restauration scolaire, et nous avons une petite baisse. On passe de 221 à 207 000. Mais là, la baisse s'explique uniquement par le COVID. Ça, c'est l'effet COVID puisqu'évidemment, la restauration scolaire n'a pas fonctionné pendant plusieurs semaines. Attention, je le dis tout de suite, lorsque l'on discutera du budget 2021, il est possible que ça augmente un petit peu. Pourquoi ? Parce que vous le savez, on renouvelle le marché de la restauration scolaire. Nous allons essayer de gagner en qualité. Nous allons monter en gamme. C'est en tout cas la commande que l'on a passée et forcément, si l'on monte en gamme dans l'intérêt de nos enfants, cela aura très probablement un impact sur le prix que l'on devra payer.

Augmentation importante crédit-bail immobilier, article 61-22. Là, il s'agit essentiellement des photocopieurs. Nous en avons installé un nouveau au nouveau centre technique municipal et l'on renouvelle le matériel également à l'école maternelle parce que le copieur à l'école maternelle est en sale état. C'est donc sur cette ligne que cela va passer, d'où l'augmentation.

Entretien, très important, article 615-231. Très, très important, grosse augmentation. 50 000 € de plus quasiment en entretien, réparation de voirie. Il s'agit principalement du curage et du nettoyage des fossés. J'en parlais la dernière fois en vous disant que dès cette année, nous allons augmenter certes cette dépense de fonctionnement, mais cela nous paraît nécessaire tant il y a besoin de curer et de nettoyer les fossés. C'est donc sur cette ligne que ça passe.

Frais d'actes et de contentieux. Alors là, c'est l'explosion. 62-27, l'explosion. Pourquoi ? Nous avons pas mal de contentieux. Nous sommes arrivés et nous avons découvert qu'il y avait pas mal de contentieux en cours. On redoute le pire. Je le dis franchement. On redoute le pire sur le prochain budget. C'est-à-dire que là, on est assignés par quelques administrés et a priori, on n'est pas bien. Il me semble, en tout cas à titre personnel, que l'on n'est pas bien. J'aimerais

bien que l'on transige avec ces administrés, mais jusqu'à présent, jusqu'à ce que l'on arrive en tout cas, la voie de la transaction a été proposée. Un arrangement amiable a été proposé à la mairie, à la commune, et cet arrangement amiable a été refusé. Ce refus pourrait nous coûter cher, me semble-t-il, parce qu'en tout cas sur quelques dossiers, on est vraiment mal barrés. Pour ne pas rentrer dans le détail, il s'agit principalement d'accidents dus à un mauvais entretien de la voirie et forcément, en cas de contentieux, ça pourrait nous coûter cher.

Il y a aussi les frais dus à l'occupation des terrains communaux par les gens du voyage. Parce que vous ne le savez peut-être pas, les gens ne le savent peut-être pas, mais lorsque l'on introduit une procédure d'expulsion des gens du voyage, ça a un coût. Il faut payer l'huissier. Il faut payer un avocat pour aller en référé devant le tribunal administratif. Tout ça, ce sont des frais de procédures et comme vous le savez, il y a quand même plusieurs fois où l'on a été confronté à cette problématique. Ceci explique que les frais d'actes et de contentieux soient multipliés quasiment par cinq.

Fêtes et cérémonies, 62-32. Alors attention, baisse des fêtes et cérémonies. On passe de 52 000 à 40 000. Là, c'est uniquement l'effet COVID. Pas de fêtes locales. Tout cela fait évidemment faire des économies. Pas de feux d'artifice parce que l'on ne peut pas, etc., etc. Ça ne veut pas dire que l'on va retrouver 40 000 l'année prochaine. Comme on avait plutôt l'intention de faire la fête à Izon, de temps en temps, après le travail évidemment, je pense, j'espère en tout cas, que si les choses reviennent à la normale, si le COVID nous lâche un peu les mollets, si je puis dire, je ne suis pas sûr que ce soit bien barré pour la fin de l'année, mais en tout cas, à terme il finira bien par nous lâcher les mollets, on espère bien qu'il y aura davantage de fêtes et de cérémonies festives sur Izon. Donc il ne faut pas en tenir compte. Il ne faut pas penser que 40 000, c'est un chiffre que l'on va retrouver tous les ans. Nous aurons évidemment l'occasion d'en rediscuter.

Voilà à peu près sur les charges à caractère général. Je rappelle que les charges à caractère général, je l'ai dit lorsque l'on a eu le débat d'orientations budgétaires, mais les charges à caractère général avaient déjà augmenté de 13 % entre 2018 et 2019. Elles ont également augmenté entre 2019 et 2020 d'à peu près 7 %. Donc tout ce que je vous dis là explique un petit peu cette augmentation de charges générales.

Charges de personnel maintenant. Charges de personnel, chapitre 012. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit la dernière fois, mais vous constatez comme moi que les charges de personnel augmentent. Elles avaient déjà augmenté de 10 % entre 2018 et 2019. Elles augmentent de nouveau de 8 % entre 2019 et 2020 et souvenez-vous il y a une semaine, je vous expliquais principalement à quoi étaient dues ces dépenses supplémentaires s'agissant des charges de personnel. Je vous disais qu'a priori, en tout cas de mon point de vue, elles étaient parfaitement justifiées. C'est-à-dire qu'il y a eu des créations de postes. Il y a eu des carrières qui ont été revalorisées. Il y a eu des recrutements. Il y a eu une revalorisation du régime indemnitaire. Nous avons versé un capital décès suite à un événement très malheureux et nous avons attribué une prime COVID. Tout cela mis l'un derrière l'autre finit par faire 200 000 € d'augmentation de charges de personnel entre 2019 et 2020. Donc là, vous avez à peu près le détail de cette augmentation.

Chapitre 14, page 16. Chapitre 14, on retrouve les atténuations produits, dont j'ai parlé la dernière fois. Rappelez-vous, très, très important. Les deux boulets que l'on traîne, si je puis

dire. Le premier boulet, c'est le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU. En raison de notre carence en logements sociaux, on prend cher tous les ans. Nous prenons une pénalité, un prélèvement de la part de l'État et pour 2020, c'est 143 000 € de prélèvement. Je le disais, c'est déjà monté à 244 il y a quelques années et ça risque de monter encore, d'être encore augmenté au cours de l'exercice suivant. C'est donc vraiment un boulet que l'on traîne dans la section de fonctionnement et c'est un boulet plus que problématique.

La deuxième atténuation de produits que l'on a est due à notre attribution de compensation négative en raison de toutes les compétences que l'on a transférées à la CALI. Vous le voyez, l'attribution de compensation est négative de 232 991 € sur l'exercice 2020. On en a débattu aussi la dernière fois. Je ne vais pas relancer le débat, mais comprenez que ça pèse sérieusement en section de fonctionnement puisque l'on n'est quand même pas loin de 380 000 € de boulets. 380 000 € tous les ans, sachant que le prélèvement au titre de l'article 55 SRU devrait encore augmenter l'année prochaine et qu'on va le traîner tant que l'on ne sera pas à jour en matière de logements sociaux, autrement dit très longtemps sauf à ce que l'on fasse le choix, pourquoi pas, de le traîner à vie.

C'est un choix dont on pourra débattre si vous le voulez, mais qui serait à mon avis très, très dur à supporter ne serait-ce qu'en termes de rapport avec nos différents partenaires, pour ne rien dire du message que l'on passerait sur un terrain en matière de politique municipale. C'est en tout cas contraire à mes convictions, mais je veux bien que l'on en débattenne de manière totalement ouverte en Commission et en Conseil municipal.

Autres charges de fonctionnement sur lesquelles j'attire l'attention. D'abord les subventions aux associations. On passe donc de 25 000 à 45 000 puisqu'on ne l'a pas dit tout à l'heure, ou peut-être que vous ne l'avez pas compris, mais l'on se réserve 5 000 de jeu, si je puis dire, pour faire face par exemple à une demande de l'USEP. Si par exemple l'USEP avait un besoin de financement, de subventions dans les semaines, dans les mois qui viennent, nous serions en mesure de répondre à cette demande de l'USEP. D'autres associations, je songe par exemple à l'URC XV qui n'a pas encore, à ma connaissance en tout cas, formellement demandé de subvention et qui pourrait donc, en raison de ce petit morceau de gras, si je puis dire, obtenir une subvention pour l'aider à bien démarrer la saison, et l'on est de tout cœur derrière URC XV, etc., etc. Donc ce n'est pas fermé. On s'est laissé 5 000 € de jeu. Première observation sur cette section de fonctionnement.

Deuxième observation s'agissant de la subvention de fonctionnement au C.C.A.S., la subvention que verse la commune au C.C.A.S. Cette subvention passe de 6 500 € à 12 000 € et ce n'est peut-être pas fini, je l'annonce tout de suite. Là, il y a urgence. On s'en est expliqué en C.C.A.S. Je vous ai expliqué que déjà à l'heure où je parle, le C.C.A.S. est au taquet. Il n'y a plus rien dans la caisse et il faut donc absolument que l'on file un coup de main au C.C.A.S. pour faire face aux demandes croissantes des Izonnais s'agissant de l'action sociale de la municipalité. Le contexte COVID l'explique en partie. Il y a beaucoup de gens qui sont davantage dans la galère aujourd'hui qu'hier. Il y en avait déjà trop hier, mais il y en a encore plus aujourd'hui et il va falloir faire face à cette demande sociale. C'est le rôle d'un C.C.A.S. et c'est le rôle d'un Conseil municipal que d'augmenter la subvention au C.C.A.S. dans ce genre de circonstances. Donc Maryse BOUCHÉ qui conduit le C.C.A.S. de main de maître n'a pas de souci à se faire. Elle sera à l'équilibre. Son budget 2020 sera à l'équilibre et en cas de besoin,

je l'annonce tout de suite, nous augmenterons encore davantage cette subvention au C.C.A.S. Je le dis tout net. Nous pourrions également en débattre si cela devait poser problème. Voilà grosso modo sur le détail des dépenses dans la section de fonctionnement.

J'enchaîne tout de suite, si vous le voulez bien, par quelques mots sur les recettes de la section de fonctionnement. Je ne vais pas être trop long. je vais essayer d'être même un petit peu plus rapide.

Recettes en section de fonctionnement. Un fait très important à relever, chapitre 70, les produits des différents services. Ce produit est en chute. Ces produits sont en chute. Pourquoi ? Principalement en raison du COVID. Écoles fermées, services périscolaires fermés, etc., etc., donc évidemment moins de produits de nos services publics. Là, vous l'observez, nous avons quand même une chute considérable. Pour l'instant, je dis bien pour l'instant, on perd à peu près 100 000 € de recettes sur cette ligne. Je précise que c'est un prévisionnel qui suppose, qui espère que la reprise se passe bien, que la rentrée se passe bien, autrement dit, que de septembre à décembre, l'école et les services périscolaires fonctionnent normalement. Vous aurez donc compris que somme toute, ce n'est pas certain. On va le dire comme ça. Ce n'est pas certain et s'il devait y avoir une deuxième vague de COVID à compter de la rentrée, il est évident qu'il va falloir corriger le tir et que l'on subirait de nouveau une baisse des recettes au titre des produits de services.

Je l'annonce tout de suite aussi. Là, on est un petit peu optimistes. On table sur une fin d'année normale, mais il ne faut pas exclure que de nouveau, on perde 100 000 €, 150 000 € sur les quatre derniers mois de l'année. Évidemment, je ne l'espère pas, mais ça fait partie du contexte et c'est mon devoir que de vous renseigner en toute transparence.

Quelques mots sur les impôts et taxes. Comme vous pouvez le voir, nous avons une augmentation, mais nous avons une augmentation du produit perçu. Pourquoi ? Parce que les bases ont été augmentées et non pas parce que l'on a augmenté les taux. Souvenez-vous, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux et nous n'avons pas augmenté les taux. Donc ce ne sont pas les taux qui ont augmenté, mais simplement les bases qui ont augmenté. Du fait de cette augmentation des bases, nous sommes aujourd'hui à un 1,9 million de taxes foncières et d'habitation.

Évidemment ce n'est pas le lieu pour en débattre. Ce n'est pas le moment surtout pour en débattre, mais j'attire l'attention des nouveaux élus en particulier sur l'importance de cette ligne. Dès que l'on parle des taxes foncières et d'habitation, vraiment il faut être très, très attentif, comprendre le sens de cette ligne, l'évolution de cette ligne. Compte tenu des réformes fiscales qui ont été mises en œuvre par le gouvernement en place et par le président Macron, il est bien évident que cette ligne est à suivre avec énormément d'attention tout au long du mandat. Je l'annonce tout de suite et il y a un débat de fond qui se pose quand même. Nous n'allons pas l'aborder maintenant, mais je dis quand même qu'il faudra en toute transparence informer les Izonnais des tenants et des aboutissants de cette réforme fiscale, des conséquences que ça aura sur les politiques municipales. Parce que ça aura des conséquences sur les politiques municipales. Il faudra insister en particulier sur le fait qu'en raison de cette réforme, on enlève en grande partie, je dis bien en grande partie, la marge de manœuvre, le pouvoir que l'on avait, nous, élus locaux, sur la conduite des politiques

municipales. C'est évidemment le nerf de la guerre. C'est le levier par excellence dont tous les conseillers municipaux ont disposé jusqu'à présent. Ce levier, nous allons le perdre dans une tendance que je qualifierais de recentralisatrice, pour ne pas dire de jacobine. Ce levier, nous, élus locaux, nous allons le perdre et donc nous allons perdre de la marge de manœuvre s'agissant des politiques municipales que l'on voudra conduire. C'est très important de le souligner maintenant. À suivre avec grande attention. C'est vraiment un débat de fond. Je trouve que l'on a insuffisamment éclairé les élus et les citoyens en général sur les conséquences de cette réforme fiscale, je songe là à la suppression de la taxe d'habitation, sur les politiques locales. C'est un sujet très, très important. Mais ce n'est pas le lieu d'en débattre ce soir. Voilà ce que j'avais à dire sur la section de fonctionnement côté recettes.

J'enchaîne, si vous le voulez bien, sur les recettes d'investissement, page 21 du document que vous avez devant vous. On passe donc en section d'investissement. On quitte la section de fonctionnement.

Vous observez chapitre 13, une chute vertigineuse, disons-le, des subventions d'investissement. On passe de 162 000 € de subventions au budget précédent à 53 000 € sur le budget 2020. Disons les choses comme elles sont, le département est au rendez-vous. Le Conseil départemental de la Gironde est toujours au rendez-vous. C'est-à-dire que l'on perçoit toujours la fameuse subvention FDAEC, fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Je rappelle que le Conseil départemental de la Gironde n'est absolument pas obligé de le faire, mais que dans une logique de solidarité territoriale, le Conseil départemental de la Gironde maintient ce FDAEC en dépit du contexte, et c'est tout à son honneur. Je rappelle également que sur les cinq, six dernières années, le département, juste au titre du FDAEC, nous a versé à peu près 200 000 € de subventions. Cela permet quand même de faire un certain nombre d'investissements sur la commune que l'on ne pourrait pas faire sans le Conseil départemental de la Gironde. Donc merci au Conseil départemental de la Gironde.

Le département est donc au rendez-vous. Il est même davantage au rendez-vous puisqu'il augmente même sa subvention. Le FDAEC a augmenté de 3 000 € par rapport à l'année dernière.

En revanche, la DETR n'est pas au rendez-vous, mais si la DETR n'est pas au rendez-vous, ce n'est pas la faute de X ou Y, si je puis dire. En tout cas, ce n'est pas de notre faute. Pourquoi ? Parce que les demandes de subventions DETR sont à formuler en janvier-février et année électorale oblige, le fait est que cette année en janvier, l'ancienne majorité n'a pas présenté de dossier, à part un dossier s'agissant des caméras de vidéoprotection qui va nous rapporter 8 000 € de DETR. Mais pour le reste, on n'a pas présenté de dossier. Ayant loupé le train du DETR, si je puis dire, on n'y est plus éligibles à cette période de l'année. Donc 2020 au titre de cette subvention sera en quelque sorte une année blanche. Ce n'est la faute de personne ici. Nous pouvons l'admettre. Disons que c'est comme ça. C'est le propre d'une année électorale. Je ne vous cache pas que j'aurais préféré, en tout cas en tant qu'élus, puisque j'étais déjà élu il y a quelques mois en tant qu'opposant certes, mais j'étais quand même élu, j'aurais quand même préféré que l'on se réunisse de manière très consensuelle en janvier ou même en fin d'année dernière pour que l'on se mette d'accord sur ce que l'on fléchait, ce que l'on visait au titre de la DETR. Cela nous aurait permis quand même de récupérer un peu de sous et nous

en avons bien besoin. Le fait est en tout cas que nous sommes passés au travers et en quelque sorte, on le paie cette année, mais c'est comme ça.

Autre fait à noter, chapitre 16, il n'y aura pas d'emprunt cette année. L'année dernière, on a emprunté 400 000 €. Cette année, il n'y aura pas d'emprunt sur l'année 2020 en tout cas. Il n'y en a pas eu en début d'année sous l'ancienne majorité. Il n'y en aura pas en fin d'année, sauf circonstances exceptionnelles. Pourquoi pas ? Si nous avons un besoin pressant, nous serions en mesure de faire un emprunt. On le passerait évidemment en Conseil. On en discuterait et l'on vous expliquerait pourquoi on aurait besoin de faire un emprunt, mais à ce jour en tout cas, nous n'avons pas besoin de faire d'emprunt pour finir l'année tranquillement, pour investir d'ici la fin d'année. Cela veut dire que notre capacité d'emprunt en quelque sorte, nous la réservons pour plus tard et c'est plutôt une bonne nouvelle pour la construction du budget 2021. Peut-être qu'en prenant le temps, nous aurons cette capacité d'emprunt à notre disposition et nous serons peut-être très heureux de l'avoir lorsque l'on préparera le budget 2021.

FCTVA. À remarquer, chapitre 10, article 10-222. FCTVA en chute, mais pourquoi ? C'est un peu complexe le FC TVA. Le FCTVA, pour que les gens comprennent, mais vraiment de manière très caricaturale, lorsque la commune procède à des dépenses d'investissement, quand par exemple on refait la place de la mairie, je n'ai pas dit que je l'aurais fait comme ça, mais en tout cas, ça a été fait, un exemple concret, on refait la place de la mairie. La somme que l'on dépense en investissement, admettons que l'on dépense 100 TTC pour faire la place de la mairie. Il y a 20 de TVA, pour faire court, 80 HT, 20 de TVA. Et bien ce qui est intéressant avec le FC TVA, c'est que la commune récupère une partie des 20. Elle récupère 16 et des poussières. Donc cela vient alimenter sa section d'investissement. Ça, c'est intéressant. C'est-à-dire en quelque sorte, que l'on encourage de cette manière l'investissement. Ça nous permet de récupérer une partie de la TVA. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un décalage entre le moment où l'on fait les travaux et le moment où l'on récupère la TVA. Il y a environ deux ans. Donc quand je parlais de la place de la mairie, vous voyez que les 300 000 que l'on avait en 2019, c'est très probablement la place de la mairie. Vous savez que l'ancienne majorité a mis une blinde dans la place de la mairie et donc nous en avons récupéré une partie. Je pense que ça doit correspondre aux travaux de la place de la mairie. Nous avons récupéré en partie le fruit de cette FC TVA. Donc cette année pour le coup, il n'y a pas grand-chose puisqu'il y a deux ans, on n'a pas fait grand-chose. Mais voilà l'explication de cette baisse de la FC TVA.

Article 10-226, très, très, intéressant. Article 10-226, taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement, c'est ce que paient ceux qui font construire des maisons ou des bâtiments d'une manière générale. C'est très intéressant la taxe d'aménagement. C'est-à-dire qu'à chaque fois que quelqu'un construit sur Izon, à chaque fois qu'une entreprise s'implante sur Izon, à chaque fois qu'un particulier construit une maison, fait une extension, il paie une taxe d'aménagement. Il est censé la payer du moins, s'il a déclaré son extension. Ce n'est pas le cas de tout le monde, je crois, et cette taxe d'aménagement vient nourrir en quelque sorte les recettes d'investissement. C'est plutôt très intéressant. À noter que l'année dernière, on avait 198 000 € de taxe d'aménagement. C'était plutôt pas mal. Cette année, on se contente d'une prévision de 100 000 €. Cela fait quand même une grosse chute. Vous voyez que l'on passe de 200 000 à 100 000. L'explication là encore, c'est tout simplement le contexte COVID. C'est-à-

dire qu'en raison du contexte COVID, on redoute une chute des constructions neuves, des extensions, des travaux de bâtiments. Et déjà sur les six premiers mois de l'année on est, je crois, au 1er juillet, nous étions à 46 000 € de taxe d'aménagement. Il y avait deux fois plus l'année dernière. Donc là, prudemment, on fixe uniquement 100 000 €. Si ça se trouve, on va augmenter. Si ça se trouve, on va devoir encore davantage baisser. On corrigera le tir le cas échéant.

Dernier fait important, toujours parmi les recettes d'investissement, cette fois-ci le chapitre 024, les produits de cession d'immobilisations. En 2019, la commune avait vendu un terrain à la CALI dans la zone d'Anglumeau qui nous avait rapporté 500 000 €. En 2020, on ne fait pas l'équivalent. Nous n'allons pas vendre un terrain tous les ans, malheureusement peut-être ou heureusement, ça dépend. Donc ceci explique que l'on ne trouve pas grand-chose parmi les produits de cession d'immobilisations, à part 10 500 € qui correspondent, je crois, au prix d'un tracteur, je ne suis même pas sûr. Un tractopelle, voilà. Un tractopelle que l'on cède pour 10 000 et là, il rentre au sein de cette ligne.

Voilà pour les recettes d'investissement.

Je fais une petite pause si vous le voulez bien. Je donne la parole à ceux qui veulent la prendre au sujet d'abord de ce que l'on a vu là. Ensuite, je vais m'arrêter davantage sur les dépenses d'investissement. S'il n'y a pas de questions, j'enchaîne tout de suite sur les dépenses d'investissement. Monsieur VEYSSIÈRE, vous avez la parole. Je vous en prie.

M. VEYSSIÈRE : J'ai une question sur les charges financières. Nous avons à peu près un million d'euros d'emprunts avec des taux d'emprunts qui sont supérieurs à 4 %. Les taux aujourd'hui sont très bas. J'ai fait une petite simulation. En baissant le taux de 4 % à 2 %, on économiserait 30 000 € d'intérêts.

M. DE LAUNAY : Je réponds. Je fais court. Évidemment, les taux dépendent souvent de la date de souscription du crédit. Vous entendez bien que les taux ne sont pas les mêmes aujourd'hui que l'année dernière ou l'année d'avant, etc. Et attention, nous allons lancer ce chantier dès la rentrée. Nous avons l'intention effectivement d'essayer de renégocier le tout dans une approche globale. J'insiste. C'est-à-dire que l'on va arriver devant un courtier, je fais court, je caricature, et nous allons lui dire, « combien pouvez-vous nous faire gagner sur l'ensemble des crédits que nous avons ? » C'est prévu Monsieur VEYSSIÈRE. Vous comprenez que dans les deux mois que l'on a eus là, c'était juste matériellement impossible de l'envisager, mais on l'a envisagé pour la reprise.

M. VEYSSIÈRE : Non, c'était ma question. Ce n'était pas du tout une attaque.

M. DE LAUNAY : Très bien. D'autres questions peut-être ? Pas de questions ? Très bien. J'enchaîne donc sur le détail des dépenses d'investissement. Je ne vais pas trop entrer dans le détail. Je vais surtout m'arrêter sur les opérations d'équipement. C'est ce qu'il y a de plus intéressant. Les opérations d'équipement, vous les avez page 23 et suivantes.

Je démarre d'abord par l'opération numéro 11, mal libellée, libellée « éclairage public ». Très, très mal libellée. Valérie, il faudra corriger quand même l'appellation de cette opération d'équipement. En réalité, dans cette opération d'équipement, il ne s'agit pas d'éclairage public

à proprement parler. On ne pose pas des mâts. Ce ne sont pas des mâts que l'on va installer route de Saint-Sulpice par exemple. Ce n'est pas ici qu'ils figurent. Là, on songe uniquement au raccordement à l'extension de réseaux pour toutes les constructions qui sont à une distance supérieure de 100 mètres, je crois, par rapport au réseau existant. Lorsqu'il y a une distance supérieure par rapport au réseau existant, la commune est obligée de mettre la main à la poche pour procéder à l'extension de réseaux. Là, il n'y a pas grand-chose à dire. C'est-à-dire que pour faire clair, il reste 9 300 € de reste à réaliser, je crois, de 2019. Donc nous n'avons pas prévu de faire des extensions de réseau supérieures à 100 mètres sur l'année 2020. Ceci explique donc que l'on ne retrouve rien dans cette opération d'équipement.

Opération 17, intitulée « matériels divers ». Il s'agit de tous les matériels pour les services municipaux, l'informatique, le mobilier, le matériel de transport, etc., etc. Je ne rentre pas dans le détail, mais nous avons prévu environ une enveloppe pour 2020 de 192 000 €, 192 192. Sachant qu'il y a 27 700 € de restes à réaliser de 2019, que 41 000 € ont déjà été dépensés avant que l'on arrive. Vous voyez que 41 000 € ont déjà été dépensés avant que l'on arrive. Donc il nous restera à réaliser sur le BP 2020, à peu près, que je ne dise pas de bêtises, 180 000 € peut-être. Je ne suis même pas sûr de moi. Retenez que là, nous allons, nous avons déjà beaucoup investi sur le parc informatique, notamment pour le service administratif. Nous avons du matériel d'entretien à acheter. Nous avons une épareuse à acheter pour le service technique. Nous allons investir dans une scène de spectacles pour les associations, en espérant que l'on puisse faire des spectacles dans les mois qui viennent. Évidemment, rien n'est moins sûr. Je vous donnerai le détail des dépenses, si vous le voulez, mais il n'y a rien de très excitant, si je puis dire.

Opération 21, restaurant scolaire. Vous pouvez m'arrêter si vous le voulez quand je présente les opérations. Je m'adresse à l'opposition. Si vous avez des questions, posez-les-moi en direct en demandant la parole. Il n'y a pas de souci. Opération 21, restaurant scolaire. Là, il s'agit d'abord principalement de changer le mobilier du restaurant scolaire. Nous allons changer les tables et les chaises qui commençaient à être très vieillissantes. Ça, c'est fait. À la rentrée, nos pitchouns, si je puis dire, auront des tables et des chaises neuves. Et vous l'avez compris, on avait prévu un aménagement de vestiaires. Je ne vais pas relancer le débat sur les vestiaires. On conserve ce que l'on avait prévu pour acheter un préfabriqué, un Algeco à 100 000 €, pour faire court. Simplement, nous allons nous en servir pour faire autre chose et nous allons d'abord nous offrir une étude de maîtrise d'œuvre pour voir un peu comment reconfigurer le restaurant scolaire. Sachant, je le répète, que nous ne sommes plus aux normes, donc si l'on tombait sur quelqu'un de procédurier, les autorités sanitaires pourraient fermer le restaurant scolaire parce que l'on n'a pas de vestiaires. Il faut donc absolument que l'on prenne ce problème à bras le corps. Nous allons le faire en mandatant, je pense, un cabinet spécialisé sur le sujet.

J'ai rendez-vous début septembre avec les services de Gironde Ressources, je retrouve la solidarité du Conseil départemental, et début septembre les consultants qui bossent pour Gironde Ressources, les agents de Gironde Ressources vont venir visiter les lieux et j'espère avoir des propositions pour la fin de l'année, de telle sorte que l'on pourrait démarrer 2021 peut-être, si tout va bien, sur la reconfiguration du restaurant scolaire avec les moyens du bord. Mais j'espère bien que nous serons appuyés par le Conseil départemental. Voilà en gros ce qu'il y a dans cette opération 21, restaurant scolaire.

Toujours pas de questions ? Je peux enchaîner ? Très bien.

Opération 22, bâtiments communaux. Je commence par quoi ? La M.A.C.C. Je vous l'ai dit, nous allons lancer une étude de réaménagement de la M.A.C.C afin de faire de la M.A.C.C un lieu festif et plus vivant au quotidien. Nous trouvons que la M.A.C.C est sous-utilisée, donc nous allons confier une étude à l'architecte pour qu'il nous fasse des propositions. Nous allons démarrer très probablement quelques travaux d'aménagement. Nous allons également investir à La Naude. Il faut investir La Naude. Pourquoi ? Parce que le FC Mascaret accède en régionale 1 et pour pouvoir jouer en régionale 1, il faut mettre le terrain aux normes. Pour l'instant, ils ne pourraient pas démarrer la saison à La Naude, donc nous allons faire quelques investissements sur la main courante principalement, les vestiaires, les bancs de touche. On prend quand même un petit ticket, je ne sais plus, on ne doit pas être loin de 30 000, je pense, un petit ticket à 30 000 quand même pour l'accession en régional 1.

Nous allons également pas mal investir dans des arbres. Je vous explique l'idée, mais nous allons essayer de faire quelque chose en tout cas d'assez sympa, avec la volonté de planter davantage d'arbres sur des endroits stratégiques d'Izon, voire la volonté pourquoi pas d'implanter quelques forêts urbaines, si l'on y arrive. Nous avons travaillé avec les services techniques, le service espaces verts, etc., avec Hervé CAUTE en particulier, et ses idées nous plaisent. On verra si nous pouvons les mettre en œuvre.

Nous avons également prévu d'installer, je le dis pour ceux qui habitent Portès, une barrière anti-intrusion, parce qu'il convient de sécuriser le site qui est souvent occupé et les gens se plaignent. Nous allons donc faire un gros investissement quand même sur le site de Portès.

Je ne rentre pas dans tous les détails parce que ce n'est pas toujours très intéressant, mais reprenez que l'on va continuer à investir ici ou là.

Nous allons investir à l'école évidemment. L'école, c'est une autre opération. Voilà en gros sur l'opération 22.

Opérations 23, voirie. Que dire ? Pour l'essentiel, fait nouveau, deux études. Nous allons lancer une étude d'abord du côté de de Lattre de Tassigny, entrée Est d'Izon. Je le répète, les riverains sont légitimement excédés. Nous avons pris des engagements pendant la campagne et nous tenons ces engagements. D'abord une étude pour avoir un regard expert sur l'aménagement possible. Puis nous allons attendre des préconisations avec évidemment une fourchette budgétaire limitée, mais elle n'est pas encore fixée à ce jour. Nous verrons si nous pouvons aller à 200, 300, 400 000 € pour sécuriser. On verra. En tout cas, l'idée est vraiment de faire en sorte qu'avec cette fourchette, nous puissions obtenir la sécurisation la plus optimale, la plus efficace possible sur cette portion qui est quand même assez dangereuse. Et je répète que les riverains sont excédés. Ça, c'est pour l'entrée Est d'Izon.

Également une partie d'Izon qui a parfois le sentiment, à tort ou à raison, je ne sais pas, d'être un peu délaissée par le Conseil municipal. Cette fois-ci, l'entrée Sud d'Izon, du côté des hauteurs d'Uchamp et de la route de Saint-Sulpice. Là aussi, nous allons lancer une étude. Nous allons commencer déjà à procéder à des travaux de sécurisation, notamment en songeant aux gamins qui prennent le bus tous les matins. Il y aura de l'éclairage, il y aura très probablement un trottoir. Nous allons refaire en partie le réseau d'eaux pluviales. On n'a pas encore tous les devis, mais nous avons quand même une première approche et nous allons affiner ça dans les mois qui viennent pour là aussi sécuriser cette entrée Sud d'Izon. Voilà les deux traits saillants sur le volet voirie. Après, il y a plein de petites choses.

Il y a quand même du mobilier à racheter, une étude des réseaux, la signalisation à refaire, un peu de dissimulation de réseau du côté de Grabichelle. Tout cela a déjà été fait. Le réseau pluvial à l'enclos du Roy à retravailler. J'ai vu que quelqu'un disait, « quand est-ce que ce sera fait ? » Alors oui, ce sera enfin fait dans les semaines ou les mois qui viennent du côté de l'enclos du Roy. Nous allons essayer de corriger un petit peu le défaut sur le réseau pluvial qu'il y a à l'enclos du Roy en lien avec un curage du fossé rue de La Lande. Nous allons essayer. On va faire ce que l'on peut en tout cas. Voilà s'agissant de l'opération 23.

Opérations 25, les écoles, l'école maternelle et l'école élémentaire.

La maternelle, vous l'avez retenu, un préau urgent et la pause de deux yourtes. Une pour faire un bel accueil périscolaire qui en a bien besoin du côté de la maternelle et une deuxième yourte pour pouvoir accueillir une classe supplémentaire en cas de besoin, pour faire très court sur la maternelle. Il y a autre chose et il y a toujours plein de choses aux écoles, toujours plein d'investissements.

L'école élémentaire, rebelote, un préau d'abord. Nous avons besoin aussi d'un préau supplémentaire au pôle 1 de l'école élémentaire. Une étude thermique. Là je précise, c'est sur les 17 classes. On fait maternelle et pôle 2. C'est ça ? Maternelle et pôle 2. Donc les 17 classes vont faire l'objet d'une étude thermique. C'est un gros ticket pour l'étude, mais nous espérons là aussi obtenir de bons conseils derrière pour procéder à des investissements en matière d'isolation du bâtiment qui, à mon avis, consomme beaucoup trop, qui est trop énergivore. Évidemment, il y a toujours les tableaux numériques pour l'école élémentaire, etc., etc., un peu de matériel informatique. Voilà pour les écoles.

Petite année pour nous puisque l'on a à peu près une demi-année, un demi-budget, mais l'on essaie d'inscrire au budget des choses réalistes, des projets réalistes que nous espérons conduire d'ici le 31 décembre.

Acquisition de terrain. Il n'y en a pas cette année à part deux détails, 5 000 €. Ce sont des frais d'actes pour la cession. Je ne sais pas. Une voirie peut-être bordure de Dagueys ou lotissement du Pin ? Je ne sais pas. Des frais d'actes. Pas grand-chose.

Hygiène-sécurité. Évidemment, hygiène-sécurité, il faut y aller. Nous avons prévu 16 000 €. Je le dis tout de suite, les masques dont nous allons doter nos agents en particulier ne figurent pas dans cette ligne. Je crois que nous avons passé une commande de 12 000 masques hier ou avant-hier. Ces 12 000 masques juste pour nos agents, c'est du fonctionnement. Ce n'est pas de l'investissement. Là, il y a quand même 16 000 € en investissement hygiène-sécu, je passe.

Centre technique, je passe. Ils ont déjà été très, très gâtés, je trouve, ces dernières années. Il reste 50 000 €. A priori, on verra un petit peu ce qu'ils en font. Je ne sais pas trop.

Salle associative au sujet de laquelle nous avons pas mal débattu il y a une semaine. Salle associative. Nous avons prévu donc 20 000 € environ. Je ne suis pas sûr qu'on les passe. Je ne sais pas ce que ça a donné. Je sais que tu y étais il y a quelques jours Gilles, avec Philippe SENSAY et Thierry DUBREUIL. Je ne sais pas quel est le résultat. Nous allons peut-être faire passer un archi, ça je le sais, pour voir si l'on peut ouvrir, mais je ne sais pas où l'on en est. Donc on verra. À suivre.

Médiathèque, vous l'avez compris, on ne passera pas 1,6 million en 2020. 1,6 million en quatre mois ce n'était pas réaliste. Nous allons nous contenter de 100 000 €. C'est déjà pas mal. C'est déjà beaucoup. Il s'agira principalement des honoraires des archis, mais pas que des archis. Il y a aussi un certain nombre de bureaux d'études à faire passer.

Rénovation des installations sanitaires. C'est un détail, mais nous avons juste posé des robinets pour procéder à un prélèvement contrôle légionellose. C'est 4 500 € quand même les robinets, mais passons.

Et puis, notre projet « résilience alimentaire ». Là, je répète l'idée qui est de démarrer dans les six mois qui viennent, une procédure de consultation des habitants pour voir un peu ce qu'ils pensent de la thématique « résilience alimentaire », ce qu'ils pensent d'une éventuelle autonomie alimentaire à l'échelle izonnaise dans les 10, 15 ans qui viennent. Ce qu'ils pensent de l'éventualité de jardins partagés, au pluriel, dans les mois ou les années qui viennent. Pour cela, nous allons avoir recours aux services d'un bureau spécialisé sur le sujet. Nous allons en discuter en Commission transition écologique. C'est Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX qui pilote ce projet et elle vous consultera, je crois, à la fin de la séance pour voir quelle est la date qui conviendrait le mieux à tous les élus qui souhaiteraient s'impliquer dans cette Commission, et voir un petit peu ce qu'il en sera éventuellement dans les mois qui viennent. Grosso modo, nous avons budgété 17 500 €. C'est à peu près le devis estimatif que nous avons pour lancer cette première phase. J'insiste, il s'agit d'une première phase. Il y en aura d'autres derrière et cette phase, l'idée que l'on poursuit en tout cas, c'est de parler de la résilience alimentaire sur un mode très participatif. Nous allons donc réunir les gens, nous allons aller trouver les gens, nous allons aller sonder les gens même, je pense. Nous allons lancer une enquête. Il y aura des ateliers de formation, le cas échéant. Nous allons vraiment essayer de donner de l'appétence aux gens pour la question de la transition écologique et nous allons le faire de la manière la plus transparente possible, la plus participative possible. Voilà s'agissant de la résilience alimentaire.

Voilà pour les opérations. Y a-t-il des questions pour les opérations d'équipement ? Du côté « Au Cœur d'Izon », peut-être des petites questions ? Non ? Pas de questions ? Très bien.

J'ai fait le tour sur le budget. J'ai fait à peu près les deux sections. J'ai détaillé recettes, dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les uns ou les autres, n'hésitez vraiment pas à poser des questions. Nous avons encore un petit peu de temps. Je sais qu'il fait très chaud et que nous sommes tous très fatigués, mais nous avons le temps. Oui, Madame FONTAINE. Je vous en prie.

Mme FONTAINE : Merci, Monsieur le Maire. Juste une question pratique. Avez-vous des informations nouvelles par rapport aux yourtes puisque vous attendiez une réponse des services de l'État ?

M. DE LAUNAY : Non, Madame FONTAINE. Je n'ai aucune, aucune réponse. J'ai relancé l'architecte encore dernièrement et les services compétents, mais je n'ai pas de retour en tout cas des services de l'État. Je vous tiendrai informés en direct. Sans que vous ayez à me le demander, je vous tiendrai informés en direct au cours de l'été ou en début de l'année, en septembre, le cas échéant. Pas de questions ? Ni des uns ni des autres ? C'est OK ?

Je vais donc soumettre ce budget primitif 2020, notre premier budget, un demi-budget, mais notre premier budget, amputé certes, mais que nous portons quand même comme nous pouvons. Pardon, Madame CARRÈRE.

Mme CARRÈRE : Nous n'avons pas de question, Monsieur le Maire. C'était juste une observation générale sur le budget que l'on voulait apporter juste avant le vote. Mais il n'y avait pas de questions particulières parce que nous avons beaucoup débattu la semaine dernière et les choses nous semblaient claires. Nous voulions juste souligner que nous sommes tout à fait conscients que c'est un budget en transition évidemment par rapport à l'échéance électorale, mais aussi par rapport à cette période contrainte qui s'impose à nous tous de la COVID. Nous avons également sur ces trois premiers mois de l'année en tout cas, découvert comme vous pas mal d'éléments financiers. Donc nous voulions faire cette mise au point, et ce point également sur cette appréhension du budget primitif pour 2020. Donc par rapport au vote, nous nous abstiendrons.

M. DE LAUNAY : Je n'ai pas compris deux choses. D'abord la fin, la chute.

Mme CARRÈRE : La chute, c'est que par rapport au vote, nous nous abstiendrons. Tout simplement.

M. DE LAUNAY : Abstentions ? D'accord, très bien. Et je n'ai pas compris par rapport aux informations financières que vous découvrez. Est-ce que vous pourriez être plus explicite ?

Mme CARRÈRE : Non, il y a quelques informations, éléments financiers à la lecture du budget que nous avons découverts sur ces trois premiers mois. Nous avons, je pense, le même niveau d'information sur certains éléments, mais nous en avons déjà débattu la semaine dernière. Donc je ne reviens pas dessus, mais je voulais quand même le souligner.

M. DE LAUNAY : D'accord. Vous soulignez en gros que vous n'aviez pas plus de connaissances...

Mme CARRÈRE : Absolument.

M. DE LAUNAY : D'accord, sur le début de l'année en tout cas sur les éléments budgétaires...

Mme CARRÈRE : Absolument.

M. DE LAUNAY : Que nous dans l'opposition. Même vous, adjointe, vous n'aviez pas plus d'éléments que moi...

Mme CARRÈRE : C'est ce que je suis en train de dire.

M. DE LAUNAY : D'accord, OK. C'est plus clair comme ça. Y a-t-il d'autres observations peut-être ? Une explication de vote ? Non ? L'abstention pourquoi ?

Mme CARRÈRE : Par rapport à certains choix qui ne seraient pas forcément les nôtres. Et tout à l'heure, nous nous sommes également abstenus non pas, on l'a dit, sur l'effort financier apporté aux associations, mais plutôt sur la répartition, comme l'a souligné Marc BOISSEAU et ces 80 %, même si Monsieur BOUEY a expliqué, et quelques éléments sur lesquels nous n'aurions pas forcément fait ces choix-là. Donc nous n'allons pas nous opposer du tout, mais nous n'allons pas non plus voter pour. C'est pour ça que l'on s'abstient.

M. DE LAUNAY : Très bien. Vous voulez apporter des précisions sur les points sur lesquels vous auriez fait différemment peut-être ? Pour l'information des Izonnais tout simplement.

Mme CARRÈRE : Oui, c'est par rapport peut-être à une planification des investissements. Nous avons prévu dans notre projet, une planification par rapport à la voirie, même si on est sur quatre mois, et sur des éléments plus structurants, peut-être sur l'école, etc., donc sur un plan qui n'apparaît pas a priori là. Vous l'avez dit, « on fait comme on peut et on fait un peu dans l'urgence ». Ce que j'entends, mais ça n'apparaît pas clairement dans une perspective. Là, on est sur 2020, mais peut-être dans une perspective 2021, etc. Ce sont ces éléments-là que l'on aurait souhaité voir de cette façon-là.

M. DE LAUNAY : Vous comprenez qu'à notre place, c'est-à-dire en tant qu' élu de la majorité qui vient d'arriver, quiconque à notre place ferait comme nous. C'est-à-dire qu'une planification, par exemple s'agissant de la voirie, vous avez parlé de la voirie, à notre place avec les informations, avec le lot d'informations dont a pris connaissance ces dernières semaines, à notre place, une planification au sens où vous l'entendez était tout simplement impossible. Vous voyez, ça fait deux mois que nous sommes là. On espère bien évidemment planifier les choses pour 2021. C'est ce que l'on dit depuis le départ. C'est-à-dire que l'on arrive. On fait un audit, on découvre avec beaucoup d'humilité. On marque le coup sur quelques axes, des axes qui sont conformes à nos convictions, qui sont conformes à notre programme, et modestement, on prépare 2021 avec, on l'espère, plus d'ambition, avec évidemment une visée à long terme. J'ai réclamé pendant des années, des plans pluriannuels d'investissements, je dis bien pluriannuels d'investissements, entre 2014 et au moins 2017-2018 avant que le premier plan arrive. Donc je partage parfaitement votre souhait de s'engager sur de la pluriannualité. Totalement. Je dis simplement qu'il est illusoire de penser qu'un élu nouvellement élu à la tête d'une nouvelle majorité depuis deux mois pourrait raisonnablement s'inscrire dans de la pluriannualité. Qui plus est, je le rajoute, sans directeur général des services. C'est illusoire. Si de votre côté, en raison de votre expérience, des informations dont vous disposiez, dont vous avez disposé pendant six ans, en raison de vos contacts notamment auprès de l'ancien directeur général des services, si de votre côté vous avez une programmation pluriannuelle à me proposer s'agissant de telle ou telle opération, Madame CARRÈRE, et je m'adresse à tout le monde, libre à vous de nous la proposer. Et vous avez eu l'occasion de le faire, d'en débattre avec nous. Et vous avez eu l'occasion de le faire et vous avez encore l'occasion de le faire ce soir. À charge pour nous de suivre ou pas votre proposition. Merci.

Je passe donc le budget 2020 au vote. Qui est contre ? Je le refais s'il vous plaît. Qui s'abstient ? (Sophie CARRÈRE, Aline FONTAINE, Marc BOISSEAU, André VEYSSIÈRE). Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité.

3. Annulation des créances des familles en forfait de restauration scolaire et/ou d'accueil périscolaire sur la période d'avril à juin 2020

M. DE LAUNAY : J'enchaîne et je poursuis l'ordre du jour, s'il vous plaît. Je ne suis pas sûr d'avoir le bon ordre. Autre délibération relative à l'annulation des créances des familles en forfait de restauration scolaire et/ou d'accueil périscolaire sur la période d'avril à juin 2020. Là, c'est une conséquence directe de l'épisode de la crise sanitaire que nous avons vécue. Vous savez que l'ancienne majorité a mis en place, je ne sais même pas quand ça a été mis en place, à mon avis c'est vieux, un système de prépaiement, de préfacturation, je préfère dire de prépaiement. C'est-à-dire que les familles en forfait, les familles qui ont des enfants qui sont à la restauration scolaire, à la cantine ou à la garderie, ou que sais-je, tous les services périscolaires, ces familles qui optent pour la formule forfait, autrement dit l'immense majorité des familles, ces familles prépaient en quelque sorte leur prestation avant de l'avoir consommée. Un système de prépaiement qui soit dit en passant comporte certainement des avantages. Je sais que Frédéric MALVILLE s'en fait souvent le défenseur en disant que d'un point de vue financier, en tout cas pour la commune, c'est intéressant, ce qui est certainement vrai. Mais cela pose en même temps parfois certains problèmes, voire plus souvent que parfois. En l'occurrence, on est pile-poile dedans. Pourquoi ? Parce qu'il y a des familles qui au 1^{er} mars ont été prélevées, pour faire clair, et évidemment, avec ce satané COVID qui nous tombe sur le coin du nez, cela veut dire que les familles ont été prélevées de prestations que pourtant elles n'ont pas consommées. Je crois que c'est 10 repas à peu près, si je parle de la restauration scolaire. L'état d'urgence sanitaire, c'est le 15, 16. Donc on a deux semaines en mars pendant lesquelles les enfants ne sont pas allés à l'école par la force des choses et où néanmoins, les parents a priori ont été prélevés. Ils ont été prélevés en début de mois, d'où évidemment le souhait de certains de ces parents en tout cas de voir rembourser la créance qu'ils ont à notre endroit. Nous sommes débiteurs de ces familles à hauteur de 10 repas. Il aurait été possible, pourquoi pas, individuellement de rembourser ces familles à hauteur de 10 repas en faisant le décompte, etc., etc. Donc du 16 mars au 10 mai, il n'y a rien eu. Mars, avril, mai, il n'y a rien eu à peu près. Par contre, à compter du 11 mai, déconfinement progressif. Du 11 mai au 19 juin, l'activité a repris. Il n'y avait pas tous les enfants, loin de là, mais quand même l'activité a repris. Cela veut dire qu'il y a quand même des parents qui ont déposé leurs enfants. Et à compter du 22 juin, donc 22 juin/4 juillet, les deux dernières semaines, ça a repris plein pot. Je n'ai pas les pourcentages en tête, mais on va dire qu'il y avait une immense majorité des enfants qui ont été là. Alors, le choix que l'on a fait, et c'est un choix de la simplicité, c'est plus simple pour les parents, me semble-t-il, c'est surtout plus simple pour nos services, même si ça coûte quelque chose à la commune, le choix que l'on a fait est d'annuler la créance qu'ils ont à notre endroit. On ne paie pas, on ne rembourse pas les 10 repas et en contrepartie, nous ne facturons rien jusqu'au 4 juillet. C'est-à-dire que la famille à qui l'on a prélevé, je fais court, mais c'est à peu près ça, 10 repas en mars, on va dire 99 % des familles s'y retrouvent. Pourquoi ? Parce qu'elles ont en moyenne fait faire à leurs gamins bien plus de 10 repas entre le 11 mai et le 4 juillet. Donc nous perdons un petit peu. On doit perdre à peu près 5 000 €. Par contre, ce que l'on gagne, c'est du traitement des dossiers. Parce que les équipes ont commencé à se pencher sur le sujet et c'était juste infernal de faire tous les pointages. C'était juste extraordinairement complexe. Donc là, c'est à la fois simple, efficace et les parents n'y perdent pas, en tout cas à mon avis, 99,99 % des parents n'y perdent pas. La proposition est donc de procéder à cette annulation de créances des familles.

Tu veux rajouter quelque chose peut-être Delphine ? J'ai été à peu près clair ? Toi, tu as compris. Est-ce que tout le monde a compris l'idée ? Je répète. Ça coûte à peu près 5 000 € à la commune, donc les familles gagnent plutôt qu'elles y perdent. Après, je préfère que l'on perde 5 000 € là et que l'on évite de passer des heures et des heures à faire tous les pointages parce qu'après, il y a des manips par rapport aux logiciels, etc., c'est juste infernal, plutôt que de le faire.

Pas de questions ?

Je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien je vous remercie et j'attaque l'autre délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Vente publique de livres dits « désherbés » de la bibliothèque

M. DE LAUNAY : Autre délibération s'agissant de la vente publique de livres dits « désherbés » de la bibliothèque. Il s'agit d'épurer les collections de la bibliothèque d'Izon comme on le fait tous les ans. Nous proposons donc d'organiser une vente publique de livres désherbés de la bibliothèque à destination des particuliers.

Nous avons retenu 4 dates. Les samedi 26 septembre, 3 octobre, 10 et 17 octobre, de 9 heures à 11h30, donc le matin. Cela aura lieu très probablement à la salle du Séquoia, évidemment si le COVID nous laisse tranquilles. Je propose tout simplement que l'on procède au désherbage de ces livres et le prix de vente de chaque ouvrage sera de 1 € comme d'habitude. C'est du classique. Je pense que la prochaine fois, je vous demanderai que l'on prenne cette délibération pour les cinq ans qui viennent. Comme ça, cela nous évitera de la passer tous les ans parce que ce n'est pas forcément très, très, très super. Pas de questions, je suppose ? Tout le monde est OK ? Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est parfait. Merci pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Signature des conventions d'encaissement des recettes et des conventions d'encaissement de remboursement et de mise à disposition du personnel avec la CALI

M. DE LAUNAY : Enfin, dernière délibération à l'ordre du jour qui consiste à m'autoriser à signer une charte de la vie associative avec les associations izonnaises. Pardon. Exact. Merci, Valérie. Merci, Madame FONTAINE. Avant-dernière délibération, avant la charte de la vie associative, qui consiste à me donner délégation de pouvoir afin de signer les conventions d'encaissement des recettes et les conventions d'encaissement de remboursement et de mise à disposition de personnel avec la CALI. Vous savez que l'ALSH, le centre de loisirs, a été basculé côté CALI. Il y a donc au quotidien des conventions, peut-être pas au quotidien, mais régulièrement en tout cas, des conventions à conclure entre la mairie et la CALI. Convention de mise à disposition de personnel, convention d'encaissement de recettes, convention de remboursement de frais, etc., etc. Puisque c'est le Conseil municipal qui en principe est compétent, si à chaque fois que je dois signer une convention, je dois consulter le Conseil

municipal, je vais vous convoquer toutes les semaines, toute l'année, et ça va être infernal. Avec votre accord évidemment, je vous propose de me déléguer cette possibilité de signer ces conventions. C'est ce qui est fait dans toutes les mairies de France. Il n'y en a pas une qui ne délègue pas au Maire. C'est juste impossible, sinon on ne s'en sort pas et on devient fou. Je vous propose donc de me déléguer ce pouvoir. Je passe la délibération au vote. Qui est contre cette délégation ? Personne ? Qui s'abstient ? Super. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Approbation et signature d'une charte de la vie associative avec les associations izonnaises

M. DE LAUNAY : Enfin dernière délibération, je vous demande de m'autoriser à signer une charte de la vie associative avec les associations izonnaises. Je vous demande tout d'abord d'approuver cette charte de la vie associative et ensuite de m'autoriser à signer cette charte de la vie associative avec les principales associations, enfin avec toutes les associations izonnaises, j'espère, en tout cas celles qui le voudront bien. Je laisse la parole à Gilles BOUEY, adjoint à la vie associative. S'il te plaît, Gilles. Merci.

M. BOUEY : Merci, Monsieur le Maire. Comme présenté en Commission, nous avons établi une charte que nous allons présenter aux associations. Nous avons pour ambition, espoir, souhait de leur présenter le 5 septembre, le jour du forum aux associations. On espère bien sûr fortement que chaque association puisse la signer, qu'elle soit sportive, culturelle ou autre. C'est un engagement de valeur qui fait aussi état des critères. Cela reprend quelques critères essentiels à nos yeux, des valeurs et des principes de partage, des engagements communaux également assez fort pour les aider dans leur fonctionnement, dans leur quotidien, ni plus ni moins, sans jamais s'immiscer dans leurs comptes ni dans leur fonctionnement, mais simplement les aider très fortement. En contrepartie, il y aura des engagements à des associations afin que chacun puisse trouver dans son association ou dans ses associations, le plaisir partagé avec les autres. Enfin, il y aura une petite modalité d'application qui sera très, très simple. J'en lis l'essentiel :

« En adhérant à cette charte, la commune et les associations réaffirment les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat. » C'est ce que j'expliquais depuis quelque temps, il y a quelques minutes encore. C'est essentiel, le partenariat entre les associations et entre la mairie et les associations.

M. DE LAUNAY : Très bien, avez-vous des questions ? Madame FONTAINE. Je vous en prie.

Mme FONTAINE : Merci. Juste quelques précisions. Cette charte est très intéressante. J'aurais voulu des petites précisions concernant la première partie qui dit ceci :

« La commune et le secteur associatif d'Izon s'engagent conjointement à respecter les légitimités " politique " et " associative " ».

Je voudrais savoir ce que vous entendez par « légitimités politique et associative ». C'est le premier point et j'ai une autre question après.

M. DE LAUNAY : Je laisse Gilles BOUEY répondre. Gilles.

M. BOUEY : Alors « légitimité politique », ça veut dire qu'à l'intérieur de chaque association, quelle que soit sa couleur politique, bleu, blanc, rouge, orange, vert, jaune, noir souvent, parfois, tout cela ne nous regarde pas. Cela ne doit pas avoir lieu dans une association. C'est essentiel. Une association doit être complètement apolitique.

Mme FONTAINE : Et c'est quelque chose de réciproque, si je comprends bien ? De votre côté, est-ce que vous vous engagez à quelque chose par rapport à la « légitimité associative » ?

M. DE LAUNAY : Oui, parfaitement. Là, je me permets de répondre parce que c'est le corollaire. J'ai pu constater que certaines associations étaient parfois instrumentalisées. Pas forcément par vous, peut-être par vous, mais pas forcément, mais d'une manière générale et pas qu'à Izon, d'une manière générale, j'insiste. Et je trouve ce mélange des genres, à Izon comme ailleurs, j'insiste, je trouve ce mélange des genres regrettable. Les associations sont des associations et je respecte leur liberté d'association. Je ne me permettrais pas, moi, élu, quelle que soit la personne qui est en face de moi, à partir du moment où elle s'inscrit dans un processus associatif respectueux d'un certain nombre de valeurs autour desquelles on doit se retrouver, ce sont tout simplement les valeurs de la république, pour le reste, peu m'importe leur sensibilité, leurs copains, leur Président d'honneur. Je m'en fiche. Peu importe ce qu'elle m'ait fait. Je sais, j'ai en tête un Président d'association par exemple qui pendant la campagne a écrit sur des réseaux sociaux, en gros, « je critique tout et si c'était mon voisin, il viendrait me casser les pattes arrière. » Il a écrit ça sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas intelligent de sa part d'avoir écrit ça, vous voyez. Il est encore Président d'association aujourd'hui. Est-ce que je vais lui tenir grief qu'il ait tenu de tels propos à mon sujet ? La réponse est non. Je ne peux pas me le permettre d'abord parce que je suis Maire et ensuite, ce serait quelque part une injustice de ma part. Je ne veux pas. J'ai trop connu ça et je le vois encore, soit dit en passant, je le vois encore. Le message que l'on passe aux assos, c'est, « on est élus. Respectez-nous pour ce que l'on est. » Pas plus, pas moins.

Réciproquement, on vous respecte pour ce que vous faites et c'est hyper précieux pour une commune comme Izon. Pas plus, pas moins. « On ne va pas chercher à vous faire faire de la politique. Ne cherchez pas à m'inclure dans votre vie associative. Moi, personnellement, de mon côté, unilatéralement, je ne vais pas m'en mêler et vous, de votre côté, ne vous mêlez pas de politique. »

Maintenant attention, si les gens souhaitent, je ne sais pas moi, si le Président de telle association, la Présidente, peu importe, souhaite s'engager ailleurs que dans sa vie associative, c'est sa liberté. Je ne peux pas légalement lui reprocher. Il faut être sérieux. C'est sa liberté. Mais je souhaiterais en tout cas que chacun respecte chacun, que chacun respecte tout le monde et que l'on ne mélange pas trop les genres. Je ne veux pas reprocher des choses aux assos et je ne veux pas non plus qu'elles me reprochent des choses. Je veux dire que l'on est vraiment sur deux niveaux différents. Ce n'est pas qu'il y en ait un qui est plus haut que l'autre, il y en a un qui est à droite, à gauche. Ce n'est pas ça. C'est juste que l'on est sur deux rationalités différentes. Il y a une rationalité associative d'un côté, une rationalité politique municipale de l'autre. Nous avons des intérêts convergents des fois. Nous avons, par exemple, tous intérêt à ce qu'Izon vive, à ce que la vie associative soit plus dynamique à Izon. Nous avons cet intérêt commun. Contentons-nous d'entretenir cet intérêt commun et on ne va pas se prendre la tête avec le reste. C'est juste ça le message que l'on souhaitait passer à travers

cette expression qui est peut-être maladroite. On peut en discuter, « légitimité politique, associative », mais en tout cas c'était le sens du propos.

Mme FONTAINE : Non, non, mais elle méritait quelques précisions que vous avez apportées. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Et deux petites remarques purement pratiques. Vous allez nous demander de vous déléguer la signature. Donc peut-être qu'au bas de la charte plutôt que de « signature de la mairie » ce serait peut-être mieux de mettre « signature du Maire ».

M. DE LAUNAY : Je réponds. Je ne suis pas sûr que ce soit le Maire qui signe. Je signerais volontiers, mais je pense que Gilles BOUEY par exemple est tout aussi légitime que moi pour signer.

Mme FONTAINE : Ou « par délégation d'adjoint ».

M. DE LAUNAY : Et j'en conviens, la mise en forme, et nous allons passer cinq minutes sur la mise en forme et les coquilles parce qu'il y a des problèmes de mise en forme et des problèmes de coquilles. En tout cas, ce n'est pas la version définitive de la charte.

Mme FONTAINE : D'accord.

M. DE LAUNAY : Le fond sera là, mais sur la forme, on retravaillera cette charte. Merci.

Mme FONTAINE : Et puis peut-être une question de plus pour Gilles BOUEY. À la fin, sur les modalités d'application de la charte, vous notez :

« L'interlocuteur est le service Ressources vie associative au sein de la direction adjointe aux sports et à la vie associative. » Est-ce que dans la version finale, on aura quelque chose d'un peu plus précis ? Parce que si je fais partie d'une association, je ne suis pas sûre de savoir à qui m'adresser à la mairie sous cette forme.

M. BOUEY : Ce sont des termes très généraux. L'idée, c'est quoi ? C'est qu'aujourd'hui, les personnes-ressources identifiées à la mairie d'Izon sont Agnès forcément et moi, en tant qu'adjoint au Maire en charge des associations. Nous travaillons en binôme avec Agnès. Nous avons donc demandé aux associations de correspondre exclusivement par mail, et aussi bien sûr en se déplaçant, mais par mail tout simplement sur le site asso@izon.fr, pour qu'Agnès et moi, en temps réel, parce que des fois elle est en vacances et des fois je peux être absent aussi, on réponde en temps réel aux associations un oui, un non, un pourquoi, un cas, un, mais. En tout cas, que le travail soit fait de façon effective et rapide pour ne pas qu'il y ait de pertes d'informations comme il a pu y en avoir en d'autres lieux ou de, je ne vais pas utiliser ce terme-là, ou de « ça m'est égal ce qui se passe » alors que j'ai une délégation importante.

Mme FONTAINE : D'accord. Et dernier point, que se passe-t-il si une association refuse de signer cette charte ?

M. BOUEY : Elle se fera gronder très fortement, je pense, très, très fortement, voire fesser. À voir. Non, plus sérieusement, sachez, je le répète encore une fois, que nous les avons toutes accueillies en mairie pour leur présenter notre projet, notre ambition et surtout pour les

écouter. Nous leur avons à toutes proposé cette charte, pas écrite comme ça noir sur blanc, mais on leur a dit, « il y aura une charte que nous allons vous proposer à la signature. » Bien sûr, ce serait intelligent pour une association de signer cette charte ainsi qu'une convention d'occupation. Ils sont au courant également. Le but, c'est vraiment ça. Ce n'est pas d'obliger les gens. Jamais de la vie. Ce n'est surtout pas mon style et encore moins celui de Monsieur le Maire. C'est simplement d'essayer de comprendre, s'ils ne veulent pas signer, pour quelles raisons, et pourquoi pas de l'adapter plus précisément en les écoutant.

M. DE LAUNAY : J'apporte juste une dernière précision, s'il vous plaît, pour dire que, je ne voudrais pas là aussi le dire de manière aussi transparente, mais je vais aller jusqu'au bout de la démarche. Il existe aujourd'hui un certain nombre d'associations à Izon qui occupe des locaux en dehors de toute convention avec la mairie, aucune ni charte ni convention d'occupation des locaux.

Mme FONTAINE : Pour avoir participé pendant un certain nombre d'années avec Monsieur MASSY à la...

M. DE LAUNAY : S'il vous plaît, Madame FONTAINE.

Mme FONTAINE : À la Commission...

M. DE LAUNAY : S'il vous plaît.

Mme FONTAINE : ...précédente, je vous l'accorde volontiers.

M. DE LAUNAY : Je vais le dire autant de fois qu'il le faut, mais il existe un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est fait pour être respecté. Je ne prends jamais la liberté de vous interrompre quand vous parlez. Ce n'est pas la première fois que vous le faites, vous et d'autres. Je ne vais pas le dire tout le temps. Je ne vous l'ai encore jamais dit, mais quand je parle, évitez de m'interrompre. Prenez la parole derrière si vous le voulez. Vous me demandez la parole et vous l'aurez, mais on évite de s'interrompre. Merci. Donc je disais qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre d'associations qui n'ont pas de convention, qui n'ont pas signé de charte. Ces associations, d'un point de vue juridique qui vaut ce qu'il vaut, s'exposent à un redressement de la part de l'URSSAF notamment. L'URSSAF, ça lui arrive de cibler des secteurs. Il n'y a pas très longtemps, il était du côté de Créon par exemple. Il y a un certain nombre d'associations du côté de Créon qui ont pris des redressements URSSAF et elles sont toujours asphyxiées.

Donc même d'un point de vue juridique, en termes d'assurance, en termes de responsabilité, au regard du droit du travail parfois, au regard du droit commercial même parfois, peu importe, il faut vraiment que l'on structure un petit peu les partenariats, que l'on structure juridiquement le partenariat qui peut exister entre la commune et les associations. C'est dans l'intérêt de tout le monde. Pour le reste, je confirme ce qu'a dit Gilles. Nous n'allons pas faire un procès à l'association qui refuserait de la signer. Nous allons juste lui expliquer que c'est peut-être dangereux juridiquement. Si vraiment ça l'est trop, on lui dira, « il n'y aura pas de locaux. Je suis navré. » Si elle ne veut pas juste signer la charte, mais qu'elle veut bien signer une convention d'occupation des locaux, alors il n'y a pas de soucis, mais l'association qui refuse de nous sécuriser juridiquement, indépendamment de ce que l'on pense du fond

politique, de notre politique municipale ou de moi-même, ou de ma personne ou celle de Gilles, indépendamment de ça, il y a quand même des raisons objectives qui devraient conduire tout un chacun à accepter de conclure au moins une convention d'occupation des locaux, voire éventuellement également la charte de la vie associative. Les associations ont plusieurs semaines pour se prononcer. On ne va pas leur mettre la pression. Elles ne sont pas obligées de signer. On aurait souhaité qu'un maximum en tout cas d'associations accepte cette charte, et les convier à un moment festif. On espère pouvoir le faire début septembre à l'occasion du forum des associations pour marquer le coup, pour expliquer le sens de notre action, tout en respectant leur liberté, j'y reviens. Celles qui ne veulent pas, s'il y en a qui ne veulent pas, je ne vois pas trop qui franchement, sur quel fondement, mais on sait jamais, libre à elles de le refuser. Il n'y a aucun problème. Madame FONTAINE, vous vouliez rajouter quelque chose peut-être ?

Très bien. L'ordre du jour est épuisé, chers collègues. Pardon, Monsieur VEYSSIÈRE, une petite prise de parole. Monsieur VEYSSIÈRE.

M. VEYSSIÈRE : Oui. Je souhaite revenir sur votre précédent discours. Pas sur celui-ci, mais sur l'autre. Les Présidents d'associations, je vois très bien à qui vous faites allusion. Pendant la campagne électorale, quand on démarre une campagne, la vie de la Ville s'arrête. À la fin de la campagne, on siffle la fin du match. Je pense que les personnes ont compris. Il y a eu un résultat. Vous avez gagné. Je pense que la personne qui a peut-être fait des erreurs, je l'entends, accepte votre victoire. J'ai un peu de mal à vous écouter quand vous la montrez, quand vous la dépeignez comme ça, de façon pas très sympathique. Ça, c'était mon premier point.

Mon deuxième point, c'est qu'il y a quelques erreurs sur la charte, des erreurs d'orthographe. Donc j'aimerais bien qu'on les corrige. J'en ai au moins vu deux. Et je vais donner mon avis, c'est l'avis que j'ai donné à Gilles.

M. BOUEY : Pardon André. Si tu veux, on va la retaper et je te la donnerai pour correction. Il n'y a aucun souci.

M. VEYSSIÈRE : Voilà. Et moi, je serais plus sévère que vous. La charte, à mon avis, elle est obligatoire. La charte est obligatoire. On appartient à une commune qui prête des bâtiments, qui prête tout un tas de locaux. La moindre des choses, c'est que les Présidents la signent.

M. DE LAUNAY : Les coquilles, j'en ai parlé tout à l'heure. On peut les relever si vous voulez, mais ce n'est pas très intéressant. Elles seront corrigées. Désigner quelqu'un, non. Je n'ai désigné personne et je ne me permettrais pas de le faire. Pendant la campagne, la vie de la commune s'arrête, c'est faux. Du reste, nous avons rencontré pendant la campagne des bureaux d'associations, dont très probablement la personne dont vous parlez, je crois. Pendant la campagne donc, la vie ne s'est pas arrêtée. Et il n'y a eu aucun problème.

Vraiment, il n'y a eu aucune espèce de problème, mais vraiment, j'insiste. Vraiment, aucune espèce de problème et si vous et moi, on songe à la même personne, j'ai encore reçu cette personne après et il n'y a toujours aucune espèce de problème. Là, franchement, je peine à vous comprendre. Et « il respecte la victoire », oui. D'abord il n'a pas le choix. Ensuite, c'est bien la moindre des choses.

L'ordre du jour est épuisé. Sur ces propos, je vous donne rendez-vous à la rentrée. Pour ceux qui prennent des congés, je vous souhaite de très bonnes vacances, en famille en particulier. Je répète qu'un document très important va circuler. Il faut absolument le signer s'il vous plaît pour toutes les personnes qui étaient présentes et ceux qui ont un pouvoir également doivent signer à la place de la personne qu'ils représentent. Donc ceux qui ont un pouvoir doivent signer deux fois. Le feuillet circule.

Pardon. Je ne l'ai pas passée au vote ? Au temps pour moi. Il me semblait que je le l'avais passée au vote. Au temps pour moi. Il faut me le rappeler. Ça vous a échappé aussi ? Je passe au vote la charte. Au temps pour moi, s'il vous plaît. Le document circule. Je passe au vote la charte. Qui est contre la charte de la vie associative ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : L'ordre du jour est épuisé. Le feuillet circule. Merci beaucoup à tous. À très vite. N'oubliez pas également, pour ceux qui sont de la Commission transition écologique, qu'Audrey va vous proposer des dates, ou pour ceux qui veulent y aller tout simplement. N'hésitez pas, rapprochez-vous d'Audrey, s'il vous plaît. Merci beaucoup, très belle soirée et très bonnes vacances à vous. Merci bien. Au revoir.

La séance est levée à 21 h 55

Fait à IZON, le 25 septembre 2020



Le Maire,

Laurent de LAUNAY.

